Sommaire

Les Alpes-Maritimes 4
- Géographie
- La cartographie des risques courants

Le SDIS 06 7
- Une vue d'ensemble du SDIS 06
- Compétences et missions
- Classement du SDIS
- L'Organisation fonctionnelle
- Le fonctionnement des instances

L'Activité opérationnelle 11
- Evolution depuis 2004
- Activité opérationnelle 2013
- La population à couvrir
- Zoom sur le risque 'Incendie feux de forêts'

La Prévention 16
- Installations classées pour la Protection de l'Environnement : BILAN 2013
- Prévenir…

La Formation 17
- Point sur…

Les Personnels 18
- L'effectif 2013 et sa répartition
- Le taux d'encadrement des effectifs
- L'effectif SPP et PATS par catégorie

Le SSSM 19
- Ses missions
- Les effectifs du SSSM
- Mission appui en logistique médicale
- Les missions vétérinaires
- La Pharmacie à Usage Intérieur

Le GF Citoyenneté 23
- Objectifs, moyens, actions réalisées

Les Moyens 25
- Les véhicules, les moyens nautiques
- Les sections opérationnelles spécialisées
- Les infrastructures
- Bilan du plan pluriannuel bâtimentaire
- Zoom sur les réalisations bâtimentaires 2013

Les Finances 29
- Evolution depuis 2006
- Le budget 2013
- Le financement du SDIS

La Commande Publique 32
- Groupement de commandes de la zone Sud
- Le prototype de MEA
- ULISS

Les faits marquants 2013 34
- La refonte de la filière
- Protection respiratoire
- ANTARES, 2ème phase de migration
- Gestion de l'Alerte : Les objectifs sont atteints !
- Cérémonie de la remise de la Légion d'Honneur au Colonel BAUTHEAC

RAPPORT D'ACTIVITE 2013

ALPES MARITIMES

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

EDITO DU PRESIDENT DU SDIS

Les enquêtes d'opinion font apparaître, année après année, l'image privilégiée des sapeurs-pompiers en France.

Cette image repose sur une activité souvent connue, mais suppose aussi une gestion quotidienne impliquant non seulement les « soldats du feu » mais aussi toute une structure administrative qui concourt à la satisfaction de l'intérêt général, tout en veillant à une gestion rigoureuse et efficace des moyens, tant techniques que financiers.

Ce rapport, dressé par l'unité d'évaluation et de suivi des politiques du SDIS 06 avec exhaustivité et précision, illustre à quel point les services de secours des Alpes-Maritimes ont dû et su s'adapter à un contexte financier toujours plus tendu, tout en répondant à une sollicitation opérationnelle soutenue.

L'effort financier est à mettre au crédit du Conseil général, principal financeur du SDIS mais aussi des communes qui contribuent également au financement des services de secours.

…/…

EDITO DU PRESIDENT DU SDIS (SUITE)

Avec des missions toujours aussi diverses et nombreuses et une nécessaire maîtrise des moyens financiers pour faire face aux contraintes financières inhérentes aux collectivités locales. Les différentes composantes du SDIS, qu'elles soient administratives, techniques ou opérationnelles, ont su s'adapter tout au long de l'année.

Ils ont pu ainsi répondre aux demandes et gérer en particulier :

- la refonte de la filière des sapeurs-pompiers professionnels, qui s'est appliquée à l'ensemble des agents concernés du SDIS 06
- le remplacement du parc vieillissant des appareils respiratoires isolants qui permettent aux pompiers d'affronter les incendies urbains
- la participation au sein du groupement de commandes de la zone sud, et souvent en tant que pilote, au lancement de marchés qui auront permis de réaliser des économies substantielles
- l'inauguration du centre d'incendie et de secours de Mougins et le CTA de Grasse
- la visite du ministre de l'Intérieur sur une manœuvre organisée au plateau des Courmettes le 9 août 2013.

La refonte de la filière, c'est la poursuite d'une mesure déjà engagée en 2012 et qui a permis de promouvoir un nombre important d'agents en particulier dans les différents grades de lieutenant et d'adjudant. Outre ces adaptations liées au nouveau statut des sapeurs-pompiers, le groupement ressources humaines et les services de l'administration générale ont procédé au renouvellement du système d'information de gestion des ressources humaines, afin de le rendre plus compatible avec les besoins de gestion des moyens.

Par ailleurs, et comme par le passé, le SDIS a poursuivi sa politique de maintien des effectifs opérationnels puisque, avec le baptême de la promotion « COMIX », ce sont 22 nouveaux sapeurs-pompiers qui sont venus rejoindre les troupes en 2013.

Au niveau des équipements, le remplacement des appareils respiratoires isolants est le résultat d'une démarche menée depuis 4 ans et qui a conduit le SDIS à adopter une position novatrice visant à acquérir les matériels nécessaire en location et à créer un centre de protection respiratoire.

Outre l'implication du groupement technique, cette démarche met en avant le rôle particulièrement efficace du service de la commande publique du SDIS06, qui fait également figure de pivot au sein du groupement de commandes de la zone sud. Cette structure associe plusieurs SDIS du sud de la France qui, pour une meilleure compétitivité, se sont associés afin de lancer des marchés publics en commun, ce qui permet d'obtenir des prestations de qualité pour un montant maîtrisé, compte tenu des volumes de commandes. Cette structure de pointe permet ainsi de réaliser de substantielles économies tout en garantissant la fourniture des produits les plus adaptés.

Comme au cours des années précédentes, le SDIS 06 a poursuivi son effort de remise à niveau de son patrimoine immobilier. En 2013 a été livré le centre de secours de Mougins ainsi que le CTA de l'arrondissement de Grasse, qui sont venus compléter la politique de rénovation prévue par la convention passée avec le Conseil général, en 2007, pour un montant supérieur à 55 M€.

Enfin, l'activité opérationnelle s'est maintenue à un niveau toujours élevé, qui fait du SDIS des Alpes-Maritimes l'un des plus importants de France, avec un total de 112 139 interventions, soit une toutes les 4 minutes 41, ou encore 307 par jour.

Cette activité demeure très soutenue et varie peu depuis maintenant plusieurs années. Elle continue de porter principalement sur le secours à personnes pour plus de 78 %.

Quels que soient les secours prodigués, la population et les élus du département savent bien qu'ils peuvent compter sur les pompiers des Alpes-Maritimes, qu'ils soient professionnels ou volontaires.

A chacun d'entre eux, auxquels j'associerai également les personnels administratifs, techniques et spécialisés, je souhaite faire part de ma reconnaissance et ma confiance tant je sais qu'ils contribuent chaque jour à la sécurité des habitants de ce département.

Eric CIOTTI
Député des Alpes-Maritimes,
Président du Conseil d'Administration

Les Alpes-Maritimes

Géographie

Dans un écrin merveilleux de 4 294 km², formé de deux arrondissements, neuf circonscriptions, cinquante-deux cantons et cent soixante-trois communes, réside plus d'un million de personnes.

Un pied dans l'eau de la Méditerranée, un autre sur les contreforts du massif Alpin, telle pourrait se résumer la situation géographique des Alpes-Maritimes tant la proximité mer montagne est forte dans ce département.

Des 132 km de littoral (dont 40 km de plages, baies, criques et sentiers littoraux), il ne suffira que d'une heure de route, aux dix millions de touristes qui visitent annuellement les Alpes-Maritimes, pour parvenir sur les premières pentes des montagnes dont les plus hauts sommets culminent à plus de trois mille mètres d'altitude.

Décomposé entre trois zones géographiques complémentaires et solidaires qui sont la bande littorale, le moyen et le haut pays, le département des Alpes-Maritimes offre une palette d'activités très variée en partant à la découverte de ses parcs départementaux et d'un parc national, le Mercantour, ainsi que de ses 4 500 km de sentiers de randonnée.

Ce respect de l'environnement se conjugue aussi avec un développement économique harmonieux et dynamique, formé par un tourisme de toutes saisons et par la haute technologie avec plus de quarante mille entreprises œuvrant à 80% dans le secteur tertiaire dont le fleuron est le site de Sophia Antipolis, première technopole européenne, à laquelle le projet d'Eco-Vallée dans la Plaine du Var ayant le label « opération d'intérêt national » compte contribuer largement à diversifier l'économie, impulser l'innovation et l'esprit d'entreprise et apporter des réponses efficaces et originales dans les domaines de l'écologie, l'aménagement et le transport, le logement et la vie quotidienne.

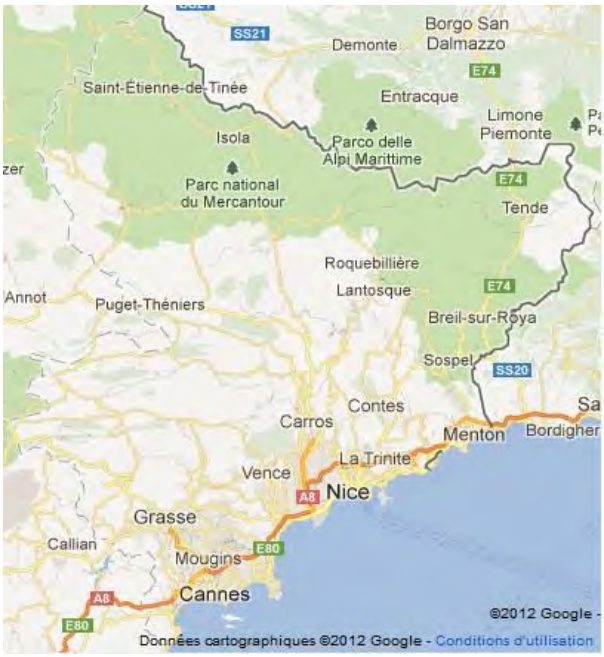

La cartographie des risques les plus courants

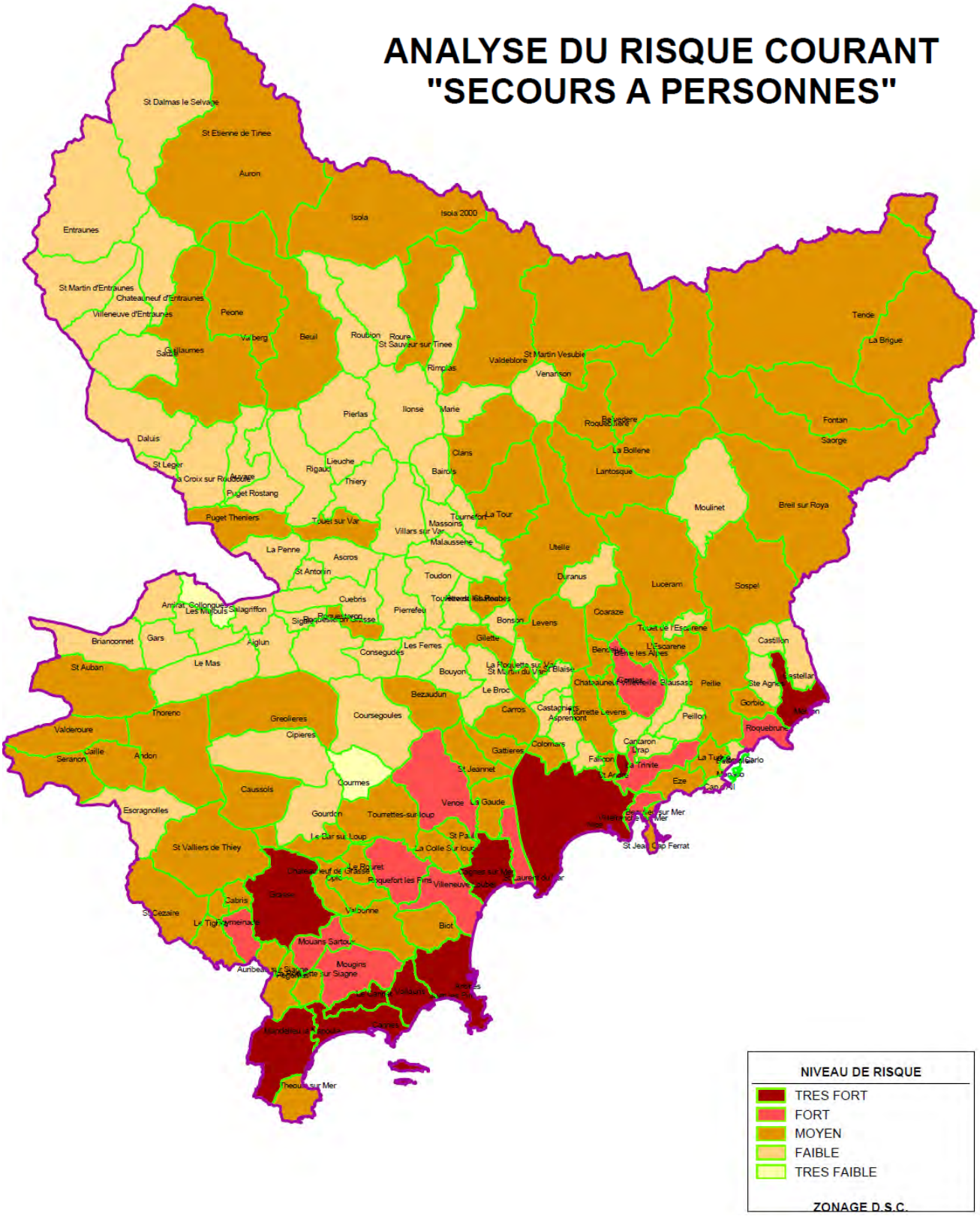

SDIS06 - GFO - Service Risques et répertoriation

ANALYSE DU RISQUE COURANT "INCENDIE HABITATION"

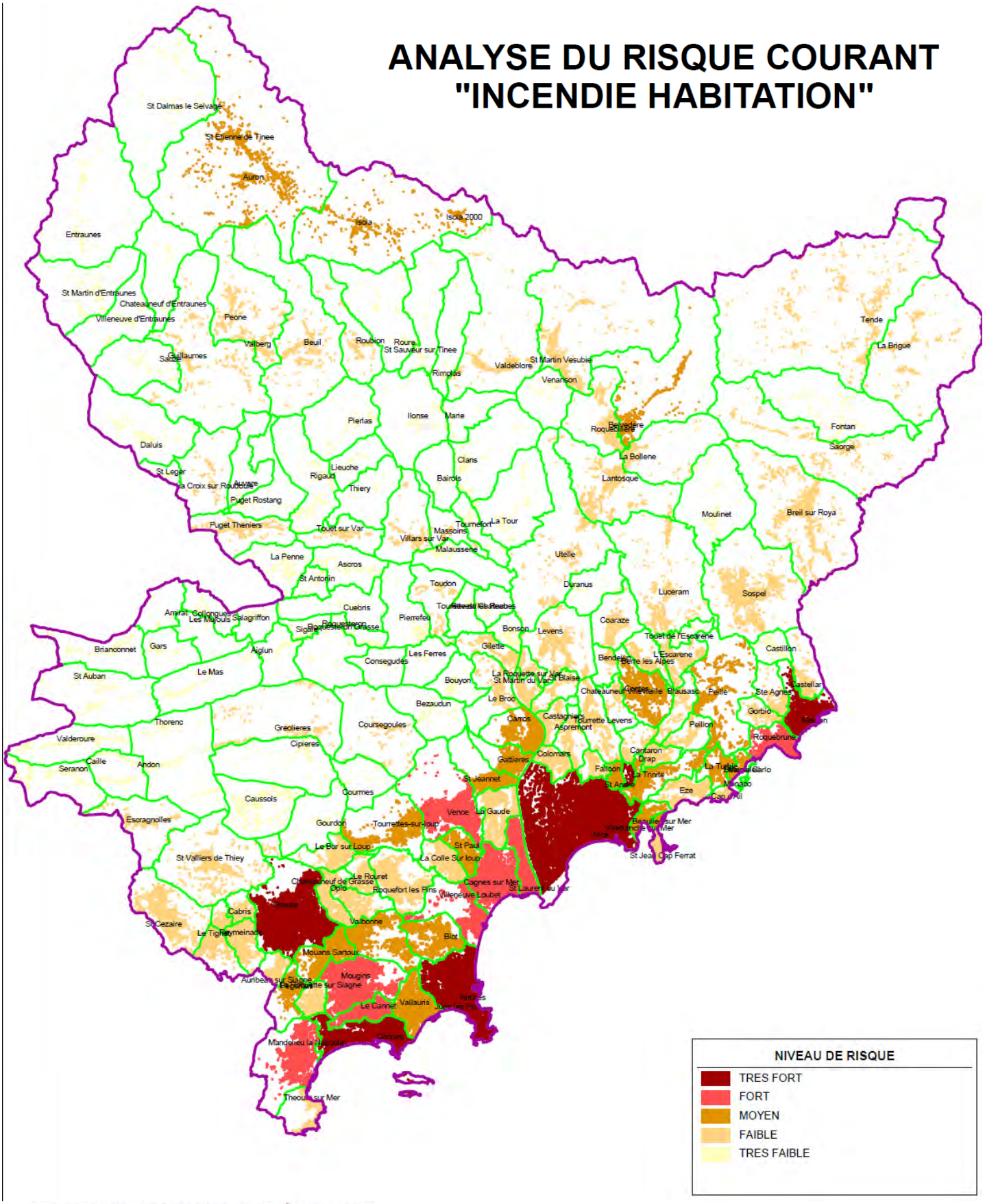

SDIS06 - GFO - Service Risques et répertoriation

LE SDIS 06 - VUE D'ENSEMBLE

Sommaire

Les projets de court terme :

- Construction d'une école départementale de formation et d'un plateau technique implantés sur un terrain de 3 à 4 hectares sur le site du Bec de l'Estéron à Gilette, dans la vallée du Var
- Réflexion sur le regroupement des services supports du SDIS 06 sur un site unique,
- Achèvement de la réforme des transmissions (ANTARES).

Risques Courants	Risques Particuliers		
	Naturels	Technologiques	Sociologiques
- Incendies, - Secours à Personnes, - Risques technologiques, - Accidents de la circulation, - Opérations diverses	-Feux de forêts, -Mouvements de terrain, 'terrestres', 'sous-marins', - Inondations, - Météorologiques, - Sismiques	-Risques industriels (10 SEVESO), - ICPE (+ de 200) - TMD 'routiers', 'autoroutiers' 'ferroviaire', 'par canalisations' - Tunnels 'routiers', 'autoroutiers'	- Violences urbaines, - Grandes manifestations publiques

Evènements principaux marquants de l'année 2013 :

- La réforme de la filière SPP et sa mise en œuvre au SDIS 06
- Modernisation et renouvellement du Parc des A.R.I
- Phase 2 et 3 ANTARES
- La Gestion de l'alerte avec l'informatisation des deux CTA et du CODIS est livrée et opérationnelle

L'organisation du SDIS :

- 12 groupements fonctionnels,
- 5 groupements territoriaux,
- 76 Centres d'Incendie et de Secours
- 2 CTA d'arrondissement :
  - NICE
  - et GRASSE ,
- 1 CODIS
- 8 sections spécialisées

ALPES MARITIMES

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Perspectives | Risques | Organisation | Activites | Personnels | Materiel | Bâtiments &CIS | Budget | Faits Marquants

Les A.M.
Population Insee : 1 094 596
Population DGF : 1 248 448
Surface : 4294 km²
Km de littoral : 132 km
Km autoroute : 80 km
Surface forêt : 2 250 km²

Dépenses réelles cumulées 2013

141,84 millions d'euros

→ 128,51 M€ en Fonct.

→ 13,33 M€ en Invest.

Ce qui représente :

☞ **113,62 € / hab. en 2013**

☞ **9,47 € / hab. par mois**

Activité opérationnelle 2013 :

☞ **112 139** interventions

☞ **9 345** interventions / mois

☞ **307** interventions / jour

☞ **1** intervention toutes les **4 ' 41 "**

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	6,95%
OPERATIONS DIVERSES	10,12%
RISQUES TECHNOLOGIQUES	1,60%
INCENDIES	3,31%
SECOURS A VICTIMES	78,02%

Les infrastructures :

☞ **76 Casernements** dont :

- 9 CSP (Centre de Secours Principal)
- 6 CS (Centre de Secours)
- 48 CPI (Centre de Première Intervention)
- 13 APS (Antenne de Premiers Secours)

☞ **97 235 m² de plancher de bâtiment au total**

(Locaux administratifs, locaux de vie et locaux techniques des CIS et de l'état-major)

☞ **Un programme pluriannuel bâtimentaire actualisé** au profit des casernements de **57,7 M€** de crédits de paiements prévus dans la convention pluriannuelle conclue avec le Conseil Général.

Les Véhicules (parc au 31/12/2013)

Total du parc roulant	**1 145**
Véhicules de Secours, parmi lesquels :	**191**
-VSAV	140
- VSR	23
- VLM	14
Engins d'Extinction, parmi lesquels :	**257**
CCF	154
FPT, FPTL	59
Moyens Elévateurs Autom., notamment :	**47**
- EPC & EPS	15
- PCE (porteur de cellules spécialisées	32
Véhicules d'Intervention Diverses	**166**
Véhicules protection, soutien, logistique	**51**
Véhicule de liaison & PC	**409**
Véhicule de transport de personnel	**24**

Effectif global : 4 561 agents au 31/12/2013

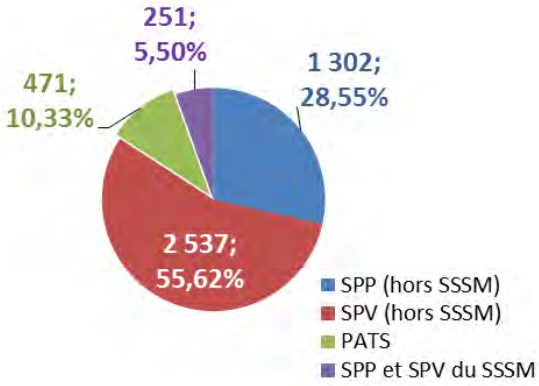

Le SDIS 06

Les compétences et missions

Les SDIS sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de ses compétences, le SDIS 06 avec son service de santé et de secours médical (SSSM) exerce les missions suivantes :

a) missions de base :

- La prévention, la protection et la lutte contre les incendies ;
- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- La protection et la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes ;
- Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation ;
- La prévention des risques d'incendie dans les établissements recevant du public, des immeubles de grande hauteur, des habitations, bureaux et parkings et des industries classées pour la protection de l'environnement
- La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- La formation de son personnel (sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires).

b) missions du S.S.S.M :

- La surveillance de la condition physique des sapeurs-pompiers ; L'exercice de la médecine professionnelle et d'aptitude pour les SPP et la médecine d'aptitude des SPV ; Le conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité ;
- Le soutien sanitaire des interventions des services d'incendie et de secours et les soins d'urgence aux sapeurs-pompiers ; La surveillance de l'état de l'équipement médico-secouriste du SSSM; La participation à la formation des sapeurs-pompiers au secours à personnes ;
- La participation aux missions de secours d'urgence, aux opérations impliquant des animaux ou les chaînes alimentaires, aux missions de prévision, de prévention et interventions liées aux risques naturels et technologiques.

c) Participation (*avec demande de participation financière des demandeurs ou bénéficiaires aux frais supportés par le SDIS)* à des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions et compétences de service public (dont les suivantes) :

- Surveillance des plages ;
- Interventions effectuées sur le réseau routier et autoroutier concédé ;
- Interventions effectuées, à la demande de la régulation médicale, en cas de carence des transporteurs sanitaires privés ;
- Interventions à caractère privé (ascenseurs, hyménoptères, etc.)

Classement du SDIS

Les services départementaux d'incendie et de secours, s'appuyant sur 3 critères (dernier recensement de la population du département, contributions, participations et subventions ordinaires constatées au dernier compte de gestion, effectif de sapeurs-pompiers du SDIS au 31 décembre) sont classés en cinq catégories.

Le dernier classement des SDIS opéré par l'arrêté du 26 décembre 2013 positionne le SDIS 06 au sein de la 1ère catégorie des SDIS qui regroupe les SDIS de la liste ci-contre :

N°	Département	Population	Contribution en M€*	Sapeurs-pompiers professionnels	Sapeurs-pompiers volontaires
	1ère catégorie				
59	NORD	2 617 939	191,06	2 185	3 997
69	RHÔNE	1 756 069	133,35	1 243	3 848
33	GIRONDE	1 479 277	153,06	1 855	2 497
77	SEINE-ET-MARNE	1 347 008	126,39	1 296	2 737
78	YVELINES	1 435 448	112,77	1 219	2 124
62	PAS-DE-CALAIS	1 489 209	97,31	1 130	3 086
6	ALPES-MARITIMES	1 094 579	132,23	1 319	2 837
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 141 182	122,83	1 136	3 697
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 317 685	96,29	765	3 664
83	VAR	1 026 222	99,05	951	4 202
38	ISÈRE	1 233 759	87,85	817	4 406
76	SEINE-MARITIME	1 275 952	81,29	863	2 386
91	ESSONNE	1 233 645	94,33	1 062	1 432
95	VAL-D'OISE	1 187 836	93,29	1 001	1 472
34	HÉRAULT	1 062 617	77,95	711	2 673
67	BAS-RHIN	1 115 226	66,39	627	5 146
31	HAUTE-GARONNE	1 268 370	70,8	759	1 139
74	HAUTE-SAVOIE	760 979	69,6	601	2 687
57	MOSELLE	1 066 667	62,93	653	4 371
35	ILLE-ET-VILAINE	1 015 470	62,65	631	2 751
974	LA RÉUNION	829 903	80,82	851	1 069
60	OISE	823 668	56,63	540	2 512
30	GARD	726 285	68,84	663	2 019
42	LOIRE	766 729	57,6	541	2 213

L'organisation du SDIS

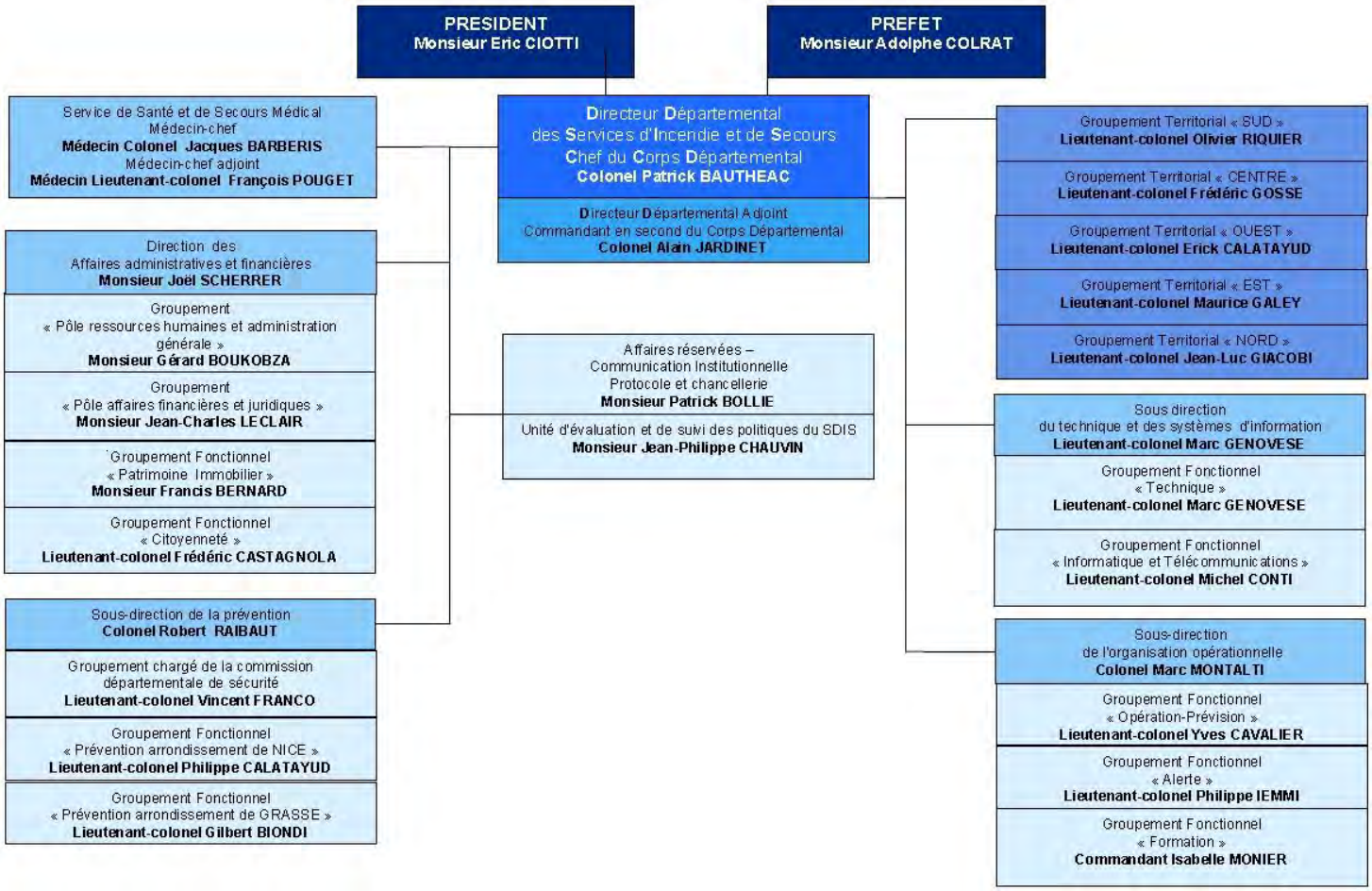

Le fonctionnement des instances

Instances	Nombre de réunions en 2013	Nombre d'affaires présentées	Grands thèmes
Conseil d'administration (CASDIS)	3	75 délibérations	Le conseil d'administration statue sur tous les actes majeurs de l'établissement et notamment, le vote du budget, la planification des travaux immobiliers, l'acquisition de divers matériels, la création d'emplois et le règlement intérieur du corps départemental.
Comité Technique (CT)	2	18	Consultation liée aux questions : - d'organisation des services, de fonctionnement des services, - d'évolution des orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences, - aux orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition, - la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle, - de l'évolution des prestations liées aux actions sociales - Aménagement de l'organigramme du GF Opérations
Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)	2	5	- Rapport annuel médecine professionnelle, - Bilan annuel d'hygiène et de sécurité, - Bilan expérimentation de soutien opérationnel - Bilan de la radioprotection
Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV)	2	9	- Validation des acquis de l'expérience des SPV, - Reconnaissance des attestations, titres et diplômes, - Règlement départemental d'habillement des SPV - Adoption de la charte du SPV - Calendrier de formation 2014 des SPV - Mouvements dans l'effectif SPV des CIS (changement d'affectation, recrutement, radiation, suspension d'activité)
Commission Administrative Paritaire (CAP) SPP C	1	Consultation sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires	- L'avancement, - La notation, - La promotion interne - Les sanctions disciplinaires - Détachements, mutations.
Commission Administrative Paritaire (CAP) PATS	1		
Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS)	2	9	- Aménagement de l'organigramme du GF Opérations - Organisation d'un concours SPP - Programme d'équipement 2014 du SDIS - Règlement départemental d'habillement des SPV / des SPP - Calendrier départemental 2014 de formation des SP

L'Activité opérationnelle

L'évolution de l'activité opérationnelle

L'évolution de l'activité opérationnelle est de + 14,11 % entre 2004 et 2013 étant précisé que depuis 2006, le SDIS 06 dépasse le cap des 110 000 interventions annuelles.

Famille sinistre DSC	Nb inter 2004	Nb inter 2005	Nb inter 2006	Nb inter 2007	Nb inter 2008	Nb inter 2009	Nb inter 2010	Nb inter 2011	Nb inter 2012	Nb inter 2013
ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	9 426	9 725	9 725	10 149	9 274	9 148	8 677	8 560	7 821	7 795
OPERATIONS DIVERSES	22 184	24 759	24 014	18 876	19 015	17 137	17 439	16 091	12 899	11 347
RISQUES TECHNOLOGIQUES	1 805	2 038	1 958	1 802	1 836	1 822	1 630	1 626	1 729	1 789
INCENDIES	5 922	6 557	6 311	6 531	5 121	5 391	4 707	4 918	4 570	3 717
SECOURS A VICTIMES	58 938	65 835	70 499	72 833	75 866	81 026	81 611	83 294	87 285	87 491
Total	**98 275**	**108 914**	**112 507**	**110 191**	**111 112**	**114 524**	**114 064**	**114 489**	**114 304**	**112 139**

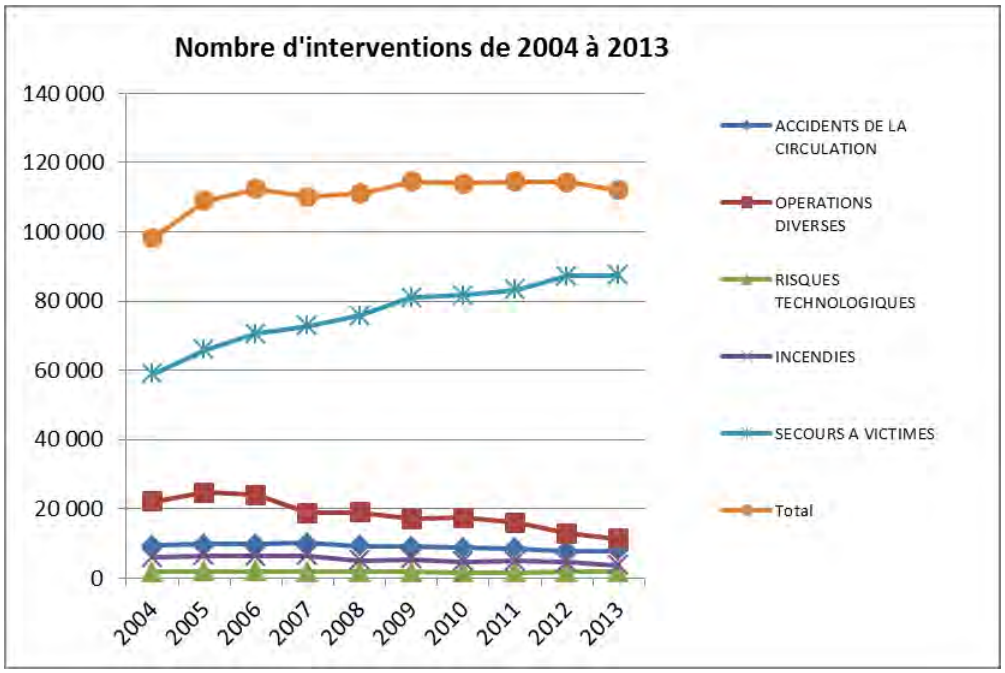

Le plus grand nombre d'interventions concerne le secours à personnes en constante et forte augmentation (+48,45% entre 2004 et 2013), alors que l'évolution des interventions des autres familles de sinistre est à la baisse.

L'activité opérationnelle 2013

- ☞ **112 139** interventions pour l'année
- ☞ **9 345** interventions / mois
- ☞ **307** interventions / jour
- ☞ **1** intervention toutes les **4 ' 41 "**

En 2013, le SDIS 06 réalise 307 interventions par jour soit une intervention toutes les 4 minutes ½ : elle est près de 3 fois supérieure à la sollicitation moyenne des SDIS au plan national qui était de *115 interventions par jour en 2012*.

Le secours à victimes (ou secours à personnes) représente 78,02 % des interventions annuelles.

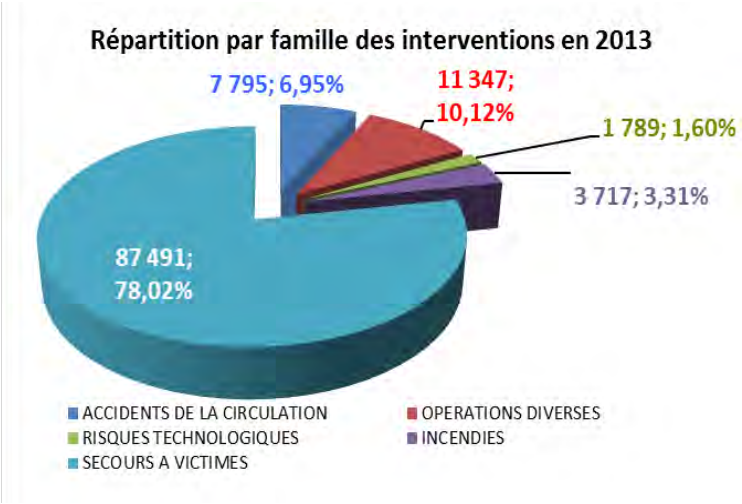

Une variation mensuelle importante de la population à couvrir impactant la sollicitation opérationnelle

En terme de population couverte ou « à couvrir », il faut savoir que le département des Alpes-Maritimes bénéficie annuellement d'une fréquentation touristique importante (**11 millions de touristes et près de 1 million de croisiéristes en 2012**) :

11 MILLIONS DE TOURISTES

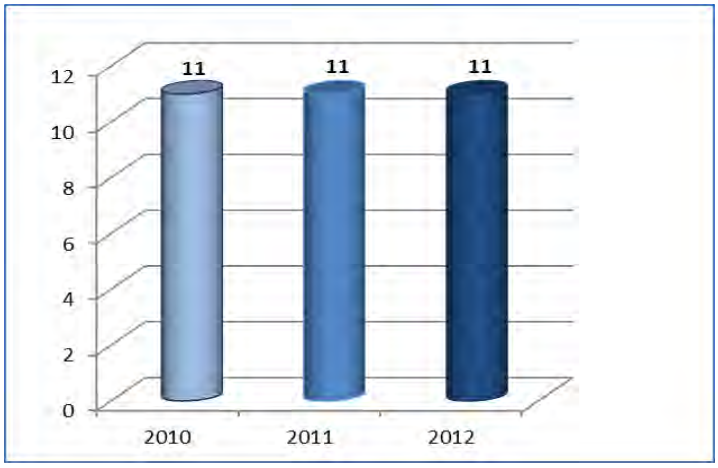

Fréquentation hors visiteurs à la journée (sans nuitée), croisiéristes et séjours intra-départementaux

67 millions de nuitées

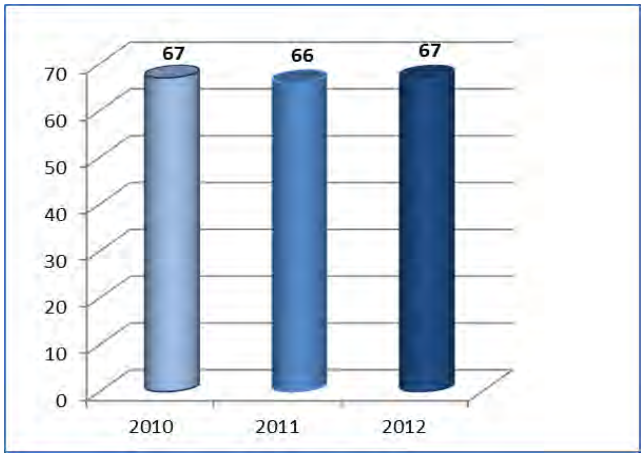

durée moyenne des séjours = 6,2 nuits

(*) source : Touriscope, l'observatoire du tourisme de la Côte d'Azur

Tenant compte de la fréquentation touristique du Département, ce sont donc entre 50 000 (soit une population à couvrir supplémentaire de **+ 4,57 %) et 600 000 (**soit une population à couvrir supplémentaire de **+ 54,82 %) touristes qui sont présents chaque jour sur la Côte d'Azur**, le plus bas niveau se situant mi-décembre et la pointe haute étant atteinte lors du week-end du 15 août :

1- Moyenne population touristique journalière sur les 365 jours pour les années 2010, 2011 et 2012

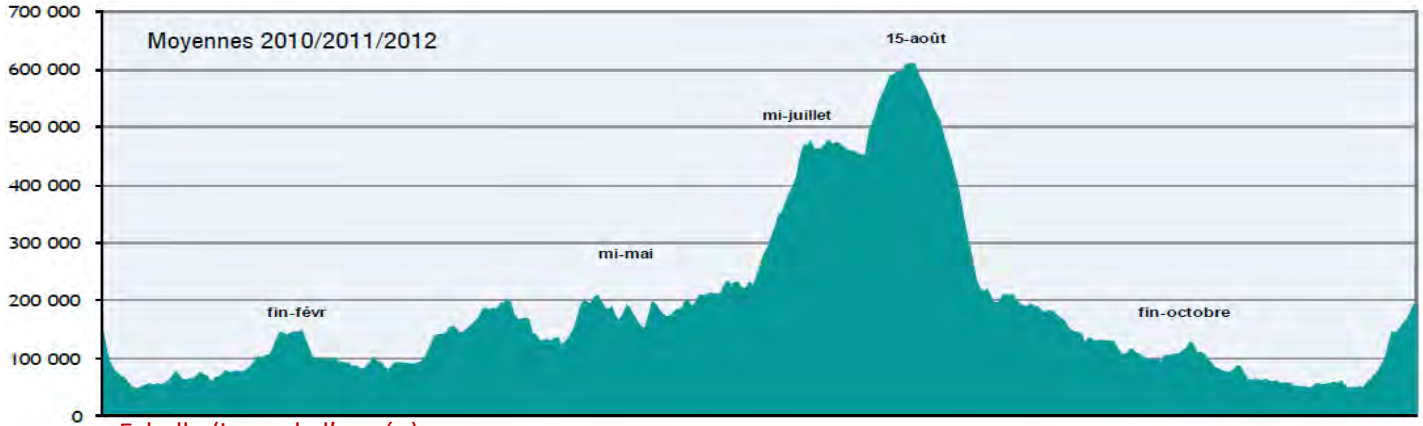

Echelle (jours de l'année)

2- Nombre journalier d'intervention sur 2013 : Une activité opérationnelle soutenue chaque jour !

(Entre 220/jour au minimum jusqu'à 692 intervention/jour au maximum ; une moyenne journalière de 307 intervention/jour)

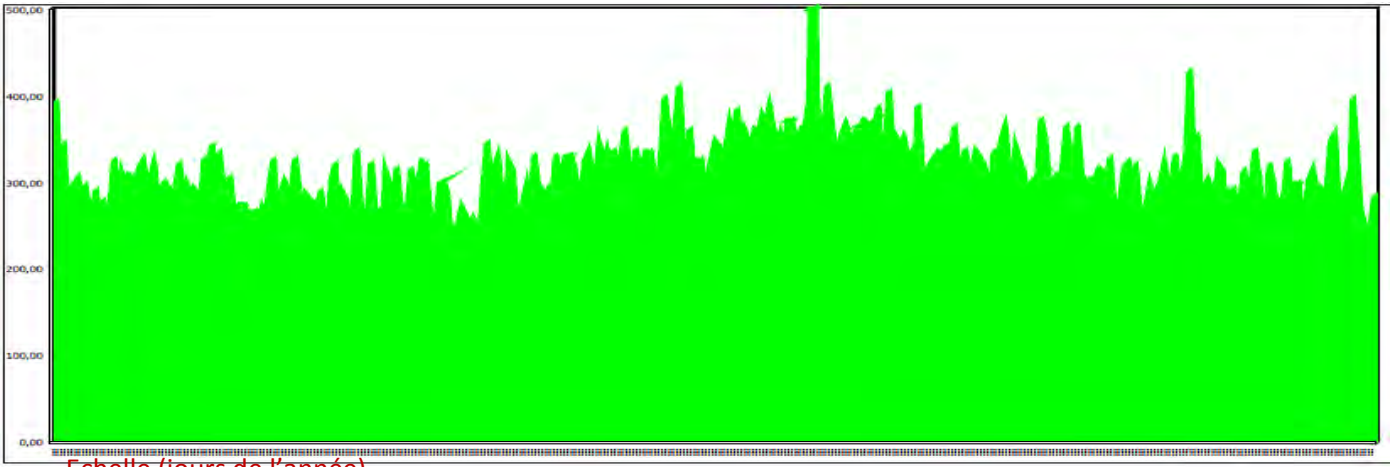

Echelle (jours de l'année)

Zoom sur le risque 'Incendie feux de forêts'

Le risque courant 'Feu de Forêt » constitue un risque important dans le département des Alpes-Maritimes compte tenu de l'importance de sa surface boisée (2250 km² soit 52,40 % de la surface totale) et du relief relativement tourmenté.

De plus ce risque est accentué suivant la météorologie du moment (vent important et sécheresse). Ces dernières années, bien que le nombre de départs de feux soit resté stable, les surfaces brulées sont restées restreintes :

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de feux de forêts	141	62	84	102	35
Surfaces brulées	120 ha	59 ha	311 ha	251 ha	30 ha

La stratégie mise en œuvre au niveau départemental et durant la période « chaude » ou « estivale » pour tenter de réduire au mieux le risque feu de forêt peut se résumer en **5 actions stratégiques essentielles** :

1°) Le déploiement sur le terrain d'un « dispositif préventif Sapeurs-Pompiers », dimensionné en fonction du risque gradué de faible à très sévère, jusqu'à exceptionnel, qui est composé de moyens de lutte (VLTT + CCF), humains (SP) et logistique :

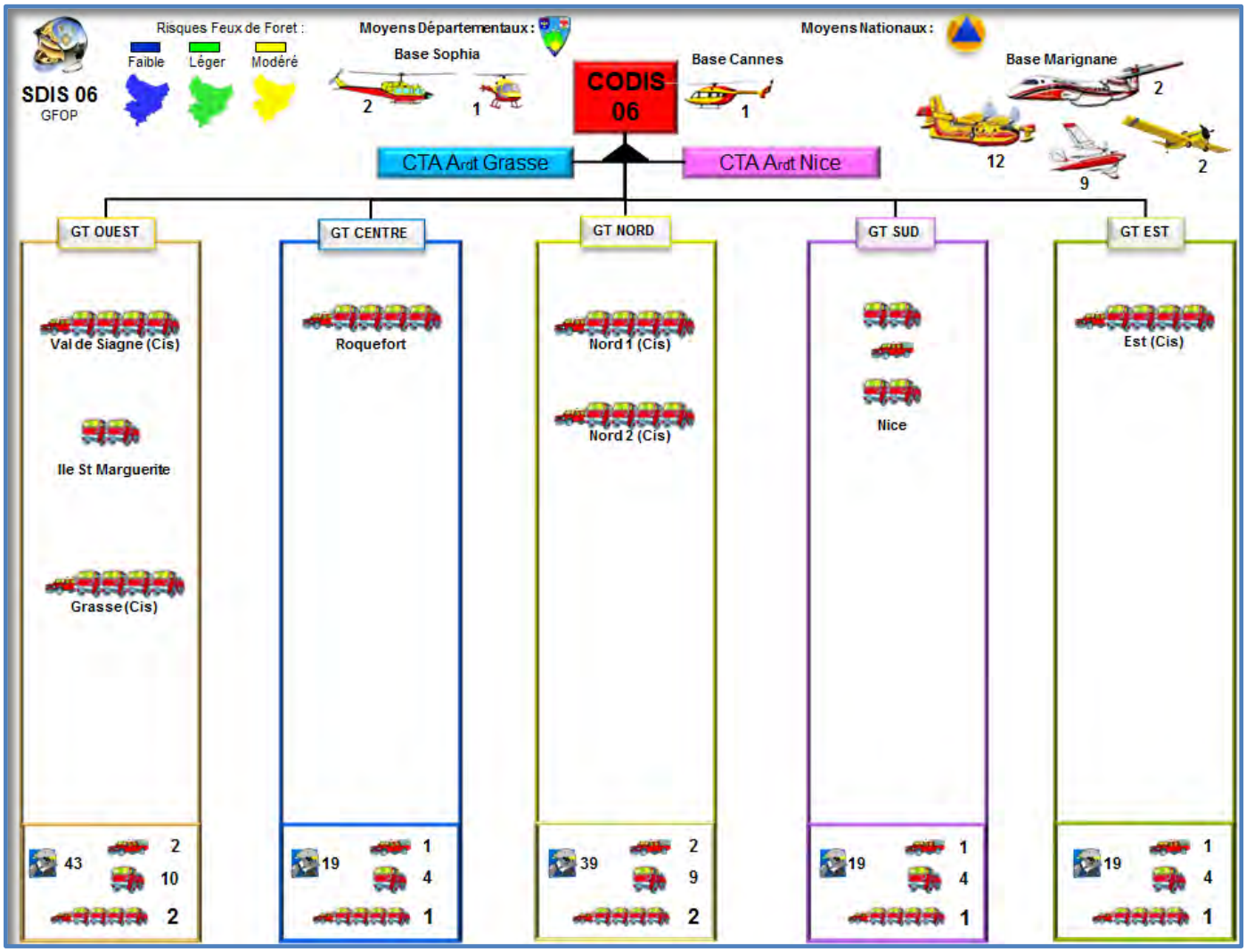

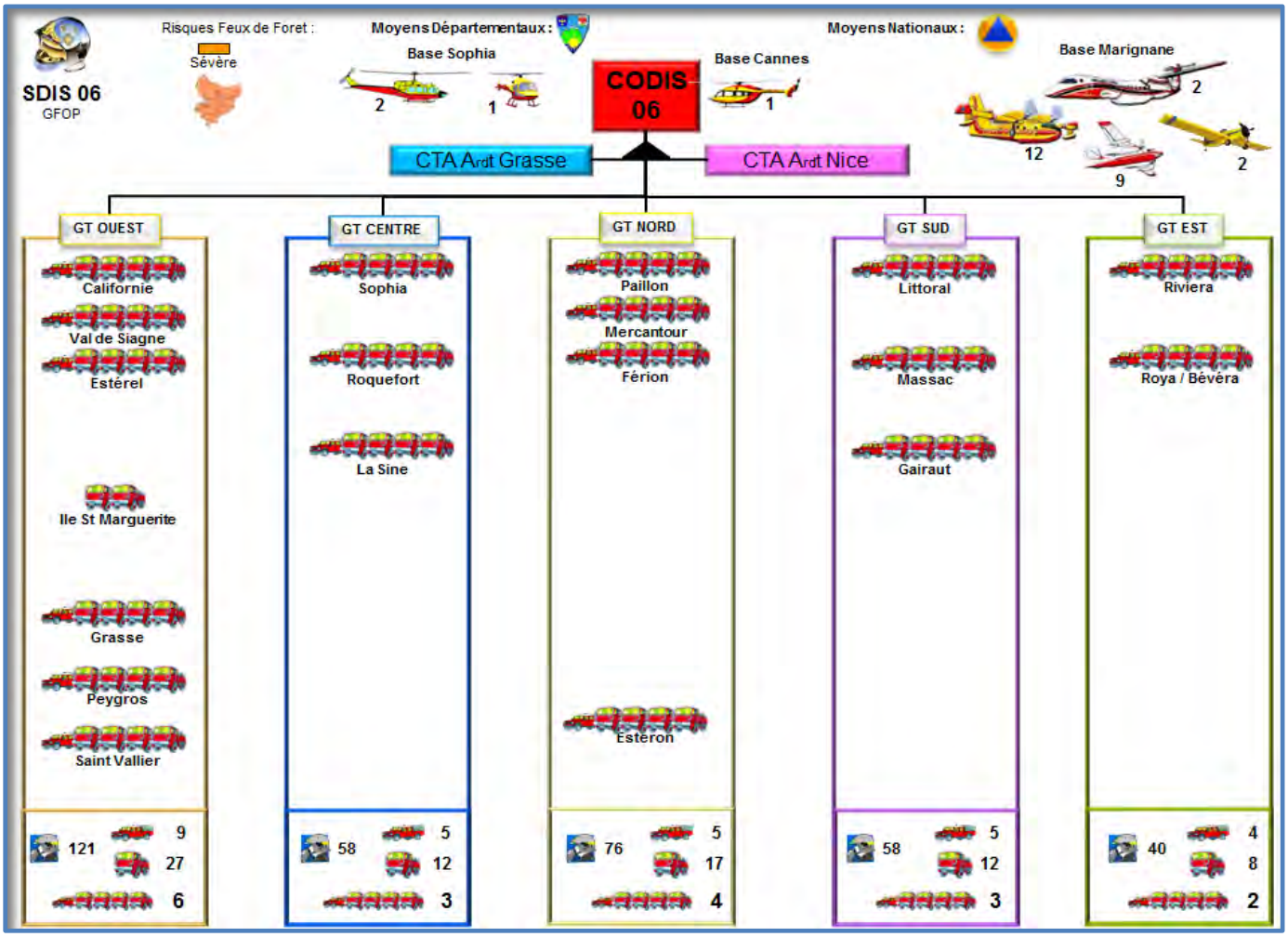
SDIS 06
GFOP
Risques Feux de Foret :
Sévère
Moyens Départementaux :
Base Sophia
2
1
CODIS 06
Base Cannes
1
Moyens Nationaux :
Base Marignane
2
12
9
2
CTA Ardt Grasse
CTA Ardt Nice
GT OUEST
Californie
Val de Siagne
Estérel
Ile St Marguerite
Grasse
Peygros
Saint Vallier
121
9
27
6
GT CENTRE
Sophia
Roquefort
La Sine
58
5
12
3
GT NORD
Paillon
Mercantour
Férion
Estéron
76
5
17
4
GT SUD
Littoral
Massac
Gairaut
58
5
12
3
GT EST
Riviera
Roya / Bévéra
40
4
8
2

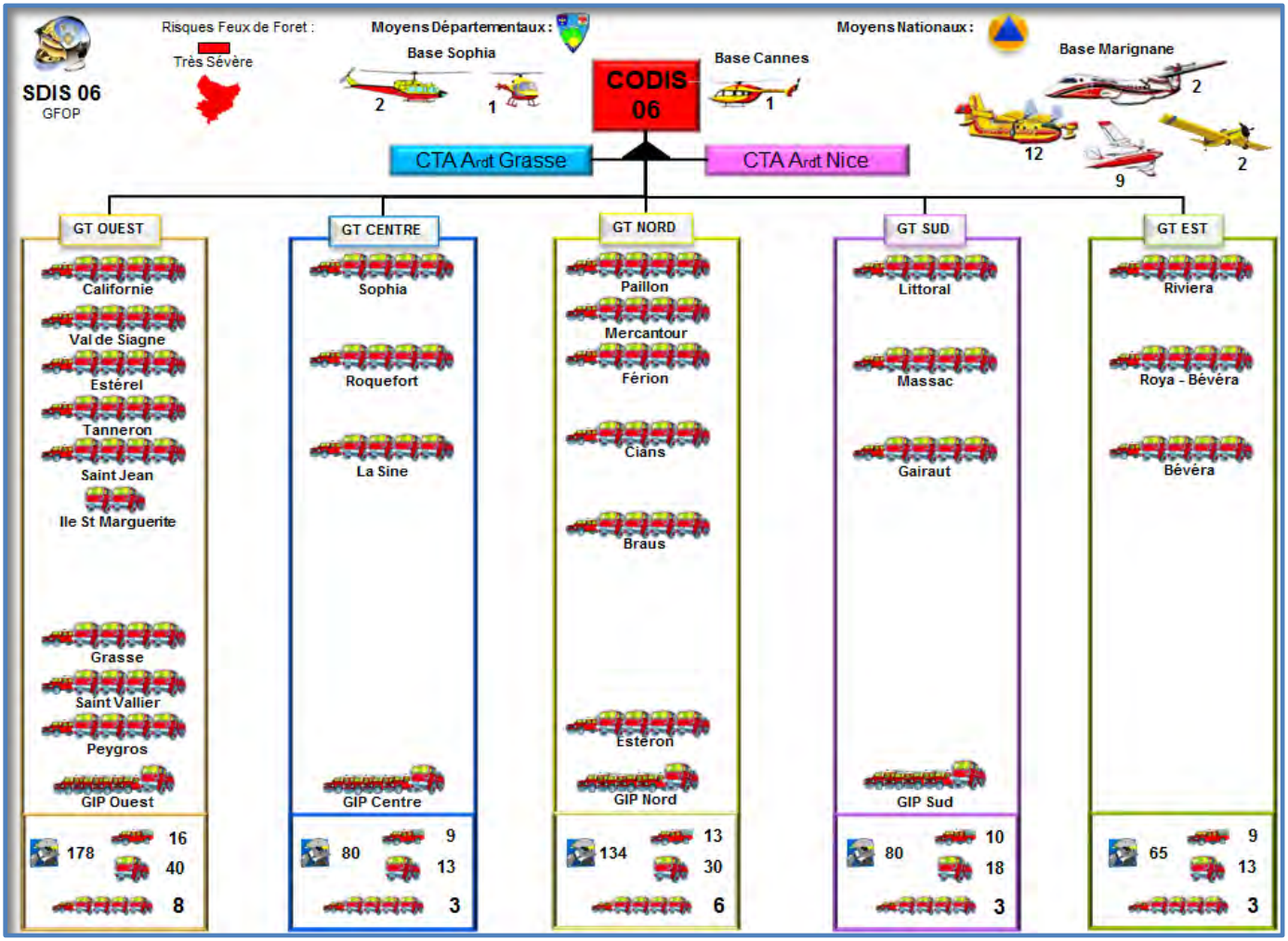
SDIS 06
GFOP
Risques Feux de Foret :
Très Sévère
Moyens Départementaux :
Base Sophia
2
1
CODIS 06
Base Cannes
1
Moyens Nationaux :
Base Marignane
2
12
9
2
CTA Ardt Grasse
CTA Ardt Nice
GT OUEST
Californie
Val de Siagne
Estérel
Tanneron
Saint Jean
Ile St Marguerite
Grasse
Saint Vallier
Peygros
GIP Ouest
178
16
40
8
GT CENTRE
Sophia
Roquefort
La Sine
GIP Centre
80
9
13
3
GT NORD
Paillon
Mercantour
Férion
Cians
Braus
Estéron
GIP Nord
134
13
30
6
GT SUD
Littoral
Massac
Gairaut
GIP Sud
80
10
18
3
GT EST
Riviera
Roya - Bévéra
Bévéra
65
9
13
3

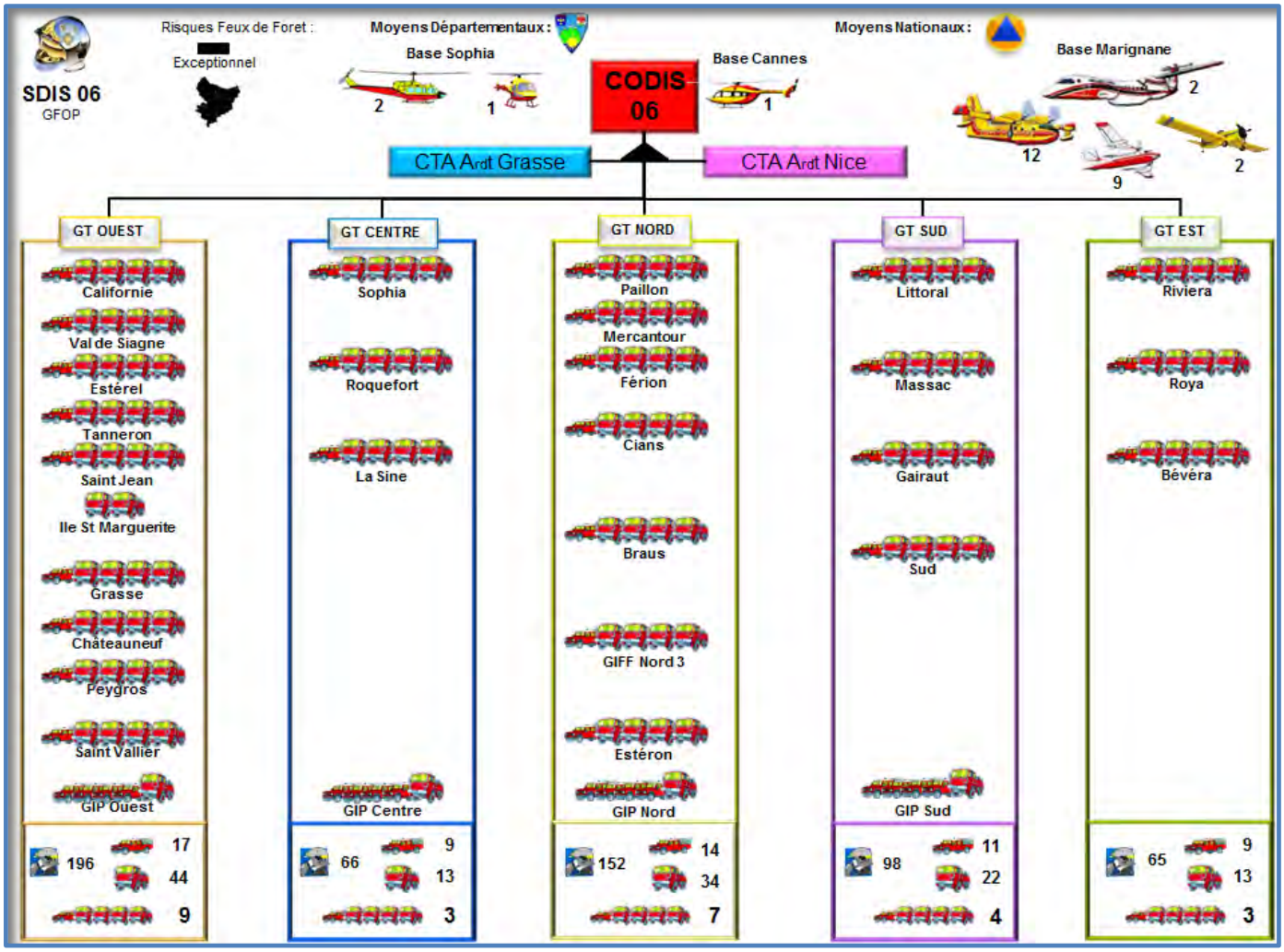

Certains de ces moyens opèrent un quadrillage du département (déplacement sur des points stratégiques successifs).

Selon le niveau du risque, ce sont entre 19 et 196 SPP qui doivent être mobilisé et affecté au « dispositif préventif SP » chaque jour pour permettre la couverture de ce risque.

2°) La mise en œuvre « du guet forestier », placé sous l'autorité du Conseil Général (FORCE 06), organisé autour de 13 vigies :

- 9 vigies principales (Valbonne, Argile, Cabris, Courmettes, Mont-Vial, Férion, Revère, Cabanelle, Mont-Ours), activées du 1 juillet au 30 septembre avec possibilité de prolongation ou d'arrêt en fonction des risques,
- 3 vigies secondaires : Briasq (Escragnolles), Arpilles (St Auban) et Cougoule (Breil/Roya).

3°) La surveillance active des massifs forestiers par effectuée les 19 à 24 « Patrouilles sapeurs-forestiers » de Force 06 du Conseil Général qui participent également à la détection des départs d'incendie et à l'attaque des feux naissants en attendant l'arrivée des moyens SP.

4°) L'activation d'un dispositif aérien départemental composé de trois hélicoptères bombardiers d'eau (HBE) qui sont basés à Sophia-Antipolis, à compter de mi-juillet jusqu'à la mi-septembre (cette période étant susceptible de varier en fonction des risques météorologiques). Ces moyens, loués par le SDIS, sont activés ou détournés sur des feux naissants par le CODIS.

5°) L'application et le respect impératif par les moyens déployés sur le terrain de l'une des mesures phares du guide de stratégie générale : «**L'attaque rapide de tout feu naissant par des moyens conséquents est la priorité absolue »**.

La Prévention

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : BILAN 2013

L'objectif a été de réinvestir les lieux et optimiser l'intervention des secours. Il convenait également de visiter les sites les plus significatifs en termes de dangers et notamment au titre de la rubrique 1432.

- Nombre de visites effectuées par le SDIS06 : 11

L'arrêté du 3 octobre 2010 relatif au stockage en réservoirs aériens manufacturés de liquides inflammables exploités dans un stockage soumis à autorisation au titre de la rubrique 1432 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement a impliqué le SDIS 06 sur ces études de dossiers :

- Nombre de visites effectuées par le SDIS06 : 11
- Nombre d'expertises et analyse du risque au titre de la rubrique 1432 11

Autres actions menées sur l'année 2013 au titre des ICPE :

- Nombre de réunions en préfecture généré par la rubrique 1432 3
- Nombre de réunion au titre du PPRT Primagaz 1
- Exercice PPI Primagaz 1
- Etudes de dossiers ICPE 13
- Réunions de travail 5
- Réunions sur site 1
- Réunions CODERST (**Co**nseil **Dé**partemental des **R**isques **S**anitaires et **T**echnologiques) 12

Nombre d'ICPE :

Nombre D'ICPE sur le 06 : (source inspection DREAL) 217

Dont SEVESO AS (CARROS PRIMAGAZ et LE BAR SUR LOUP MANNE) 2

SEVESO seuil bas 10

Prévenir…

Une mission complète d'analyse des risques, d'appui technique, de conseil auprès des Maires pour les Etablissements Recevant du Public (hôtels, magasins, salles polyvalentes, etc …) visant à permettre l'évacuation des personnes en danger (risques de panique), de limiter les risques d'éclosion et de propagation d'incendie et de faciliter l'intervention de secours.

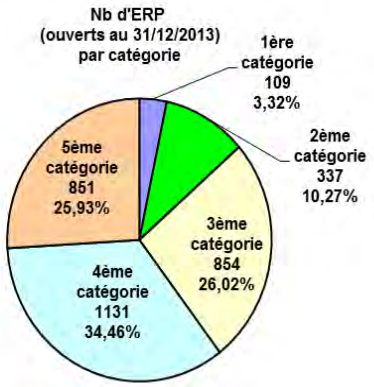

Les Sapeurs-pompiers préventionnistes s'appuient sur une règlementation évolutive dans le domaine des techniques bâtimentaires et sur des règles de fonctionnement adaptées à chaque type d'établissement. Ils interviennent à tous les niveaux d'un projet de construction, et sont consultés par les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvre ou les architectes pour s'assurer de l'intégration des normes de sécurité à leurs projets.

Ils étudient les « dossiers avant construction » des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Immeubles de Grande Hauteur (IGH), en intégrant notamment l'accès des secours, la stabilité au feu, le désenfumage, etc.

Ils effectuent également des visites de contrôle sur le terrain avant la mise en exploitation du bâtiment et l'ouverture au public, et réalisent des visites régulières (*à périodicité obligatoire et planifiée par la règlementation*) dans le cadre des commissions de sécurité.

Le Département des Alpes-Maritimes compte 3 282 ERP (ouverts au 31 décembre 2013) et le taux d'ERP visités à cette date par le SDIS 06, tenant compte des périodicités fixées par la règlementation, s'élève à 99,02 %.

Nbre d'Etablissements Recevant du Public (ouverts au 31/12/2013) et Nbre d'ERP visités à cette date							
Type ERP	*1ère catégorie*	*2ème catégorie*	*3ème catégorie*	*4ème catégorie*	*5ème catégorie*	*totaux*	*dont ERP 1er groupe*
Nb ERP	109	337	854	1131	851	*3282*	*2431*
Nb ERP visités	*95*	*334*	*848*	*1130*	*843*	*3250*	*2407*
Taux d'ERP visités (visites règlementaires) ➢						***99,02%***	***99,01%***

Les préventionnistes assurent la présidence des jurys d'examen pour les Services de Sécurité incendie et d'Assistance à Personnes (S.S.I.A.P.) ainsi que la présidence, par délégation du Préfet des Alpes-Maritimes, de la Sous-Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (S/CCDSA).

La Formation

Les actions de formation qui ont pour objectif l'acquisition et l'entretien de compétences opérationnelles, administratives et techniques, sont dispensées sous la forme de cours théoriques, de travaux pratiques, d'entrainements physiques et de stages d'application comportant notamment des exercices de simulation, sous le contrôle et en présence de formateurs qualifiés dûment habilités.

Pour l'année 2013, le GF Formation a eu la charge d'organiser et de mener à bien une session de formation initiale de 20 nouveaux SPP (640 heures de formation réparties sur 16 semaines).

Parallèlement à leurs actions quotidiennes, le GF Formation a dû étudier les nouveaux textes concernant la réforme de la filière SPP, le nouveau dispositif de formation des SPP ainsi que les référentiels d'emplois, d'activités et de compétences afférents (arrêté du 30 septembre 2013) puis les nouvelles mesures du décret du 17 mai 2013 relatif aux SPV, et prendre les dispositions nécessaires pour leur mise en œuvre à partir de 2014.

Le SDIS 06 ne disposant pas d'un site pour son école départementale, le conseil d'administration du SDIS, à l'occasion de sa séance du 7 octobre 2011, a donné un avis favorable au schéma directeur relatif à la création d'une école départementale de formation des sapeurs-pompiers. Ce projet, qui serait implanté sur un terrain de 3 à 4 hectares sur le site du Bec de l'Estéron à Gilette dans la vallée du Var, voit en 2013 la poursuite des études sur le plan de l'urbanisme.

Dans l'attente d'avoir son école départementale, le SDIS 06 dispose depuis 2013 à Saint Vallier de Thiey d'un caisson à feux réels, qui a pour objectif d'appréhender les contraintes physiologiques que les sapeurs-pompiers équipés des EPI subissent lors des feux urbains et de mesurer l'effort physique nécessaire lors de ce type d'intervention.

Les Personnels

L'effectif 2013 et sa répartition entre SPP, SPV, Personnels du SSSM et PATS au 31/12/2013

L'effectif du SDIS 06 est composé de :

- 1 302 sapeurs-pompiers professionnels (SPP hors SSSM),
- 2 537 sapeurs-pompiers volontaires (SPV hors SSSM),
- 471 personnels administratifs et techniques (PATS)
- 251 personnels (médecins, pharmaciens, infirmiers, psychologues) dont 24 SPP et 199 SPV du service de santé et de secours médical (SSSM).

L'ensemble formant au 31 décembre 2013 un effectif total de 4 561 agents.

L'effectif sapeurs-pompiers total (*SPP, SPV ainsi que les personnels du SSSM également sapeur-pompiers*) représente un taux de 89,67 % de l'effectif global.
Celui des PATS est de 10,33 %.

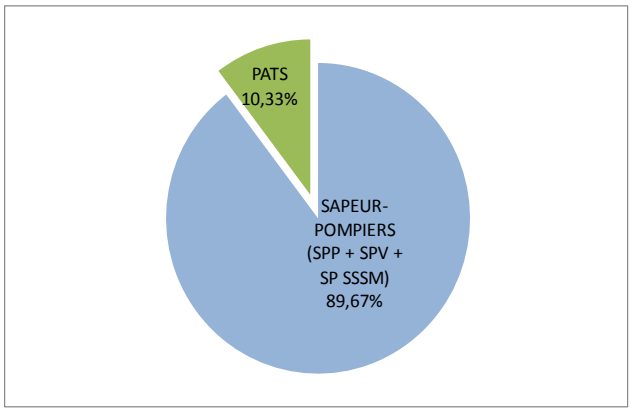

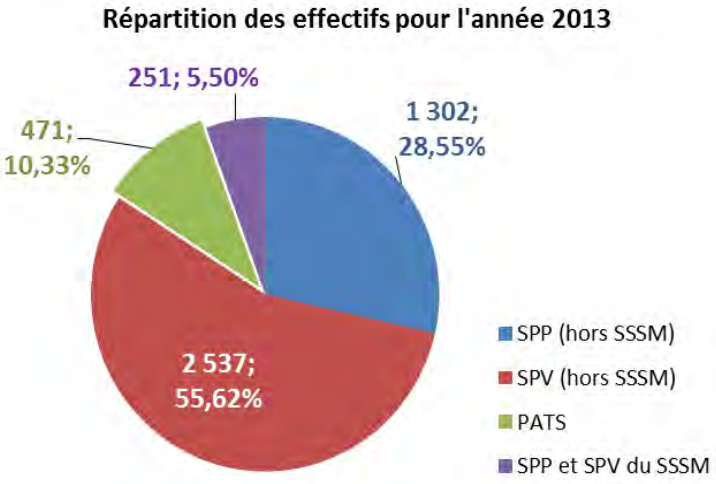

Le taux d'encadrement des personnels (effectif du corps départemental par hiérarchie de grades SP)

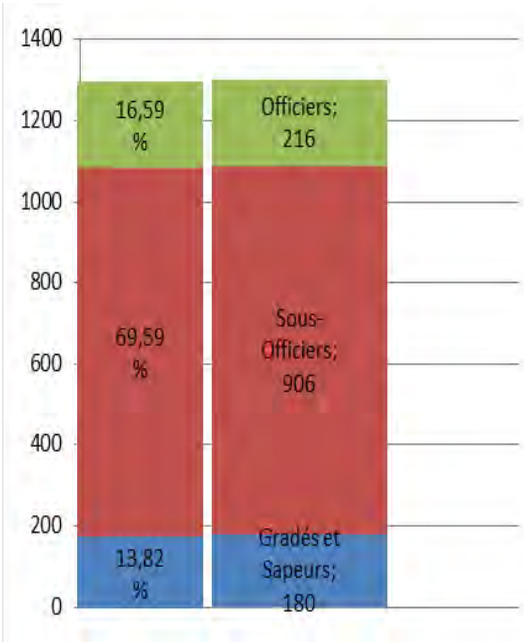

SPP (hors SSSM)

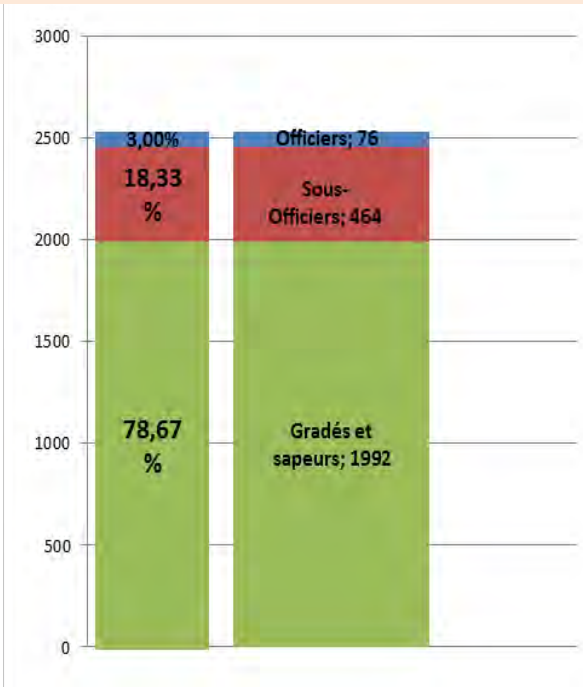

SPV (hors SSSM)

L'effectif SPP et PATS par catégorie au 31/12/2013

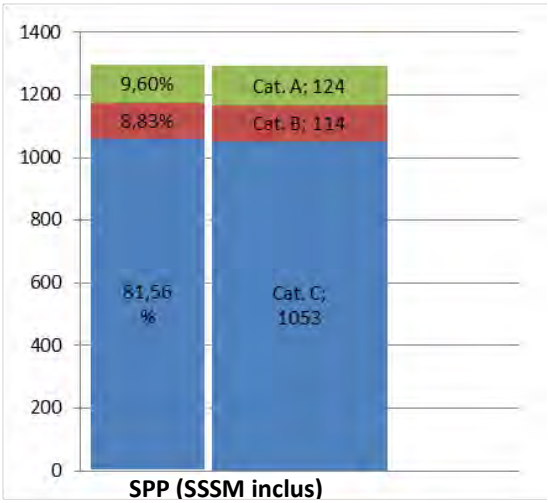

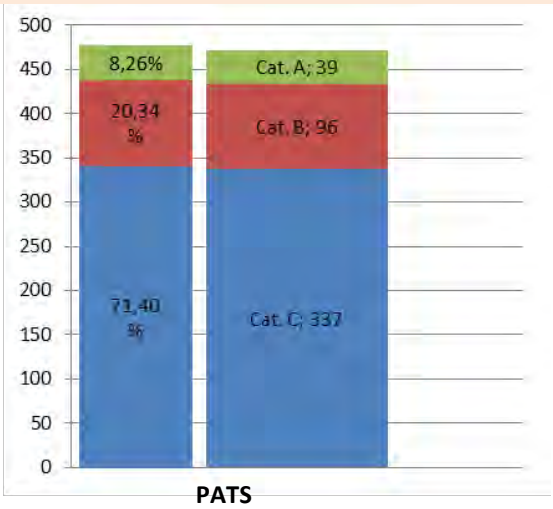

Le SSSM

Ses missions

Le Service de Santé et de Secours Médical du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes exerce les missions suivantes :

- La surveillance de la condition physique des sapeurs-pompiers,
- L'exercice de la Médecine Professionnelle et d'Aptitude des sapeurs-pompiers,
- Le conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité, notamment auprès du Comité d'Hygiène et de Sécurité,
- Le soutien sanitaire des interventions des Services d'Incendie et de Secours et les soins d'urgence aux sapeurs-pompiers,
- La participation à la formation des sapeurs-pompiers au secours à personne,
- La surveillance de l'état de l'équipement médico-secouriste du service.

Dans ce cadre, le SSSM a réalisé en 2013 :

- 9202 visites médicales réalisées dont 8075 pour le SDIS et 1127 concernant les personnels du Conseil général des Alpes-Maritimes. Par rapport à 2012, les variations sont de + 12% pour le SDIS, - 8% pour le CG et + 9 % pour les deux structures confondues

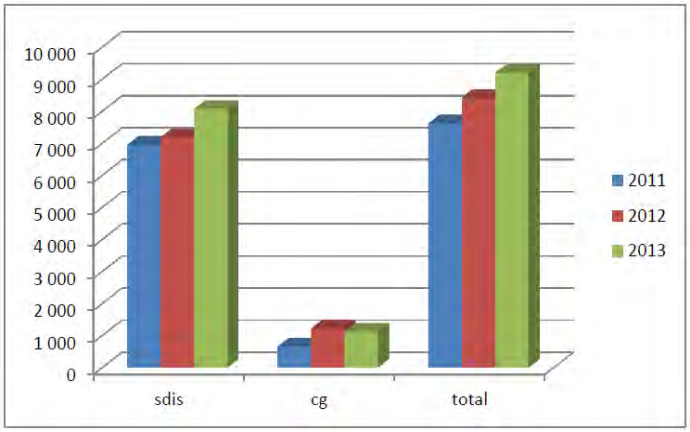

- 143 entretiens effectués par les psychologues de la CAMPSY (cellule d'aide médico-psychologique), dans le cadre de bilans complémentaires de visites médicales professionnelles.

Le SSSM exerce également des missions opérationnelles telles que des interventions VLM (véhicule de liaison médicalisé) et des interventions VLI (véhicule de liaison infirmier).

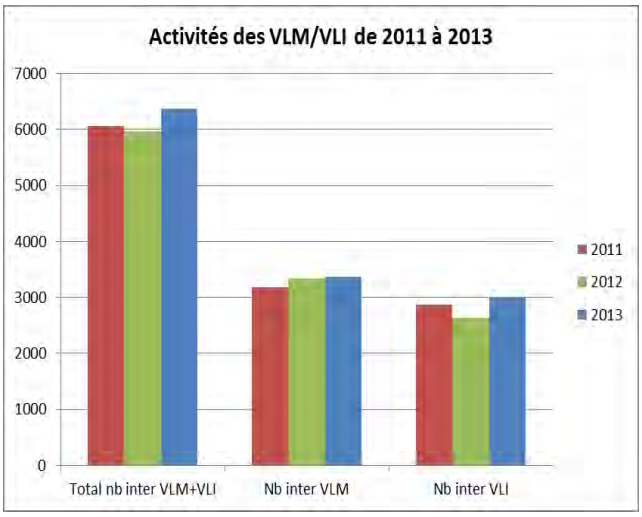

Avec 6367 interventions en 2013, l'activité globale, toutes missions opérationnelles confondues, progresse de 6,2 % ; cette progression est relative car liée à l'introduction de l'activité de la VLI Hancy dans les statistiques (pour mémoire, VLI mise en oeuvre depuis aout 2012 en fonctionnement H12).

Avec 5319 interventions avec prise en charge de patients, soit 83,5 % de l'activité opérationnelle globale, l'activité de médicalisation / para médicalisation du SAP s'inscrit dans cette tendance.

Le taux de recours aux vecteurs du SSSM est de 4,93 interventions pour 1000 habitants (pour mémoire, le taux de recours aux SMUR en 2012 était de 8,82 en région PACA et un peu plus de 8 dans les Alpes-Maritimes).

L'activité des VLM est stable par rapport à l'année 2012 ; avec 1346 interventions de médicalisation du SAP, la VLM Cagnes/mer reste le vecteur le plus sollicité, réalisant à elle seule 44,7 % de l'activité VLM/D06.
L'activité du Dragon 06, quant à elle, progresse de 13%.

L'activité VLI connait un recul sur les secteurs de Cannes et Antibes. La forte baisse d'activité enregistrée l'an passé sur Menton se stabilise. La VLI Hancy est le vecteur le plus sollicité, si on rapporte son activité à un fonctionnement en 12h.

Ces fluctuations semblent en lien avec la réorganisation des 2 CTA d'arrondissement (cf : CTA d'Arrondissement de Nice en 2012 => baisse d'activité sur Menton, CTA d'Arrondissement de Grasse en mars 2013 => baisse d'activité sur Cannes et Antibes) mais sont aussi imputables au faible recours du C15 aux vecteurs VLI. En effet, les engagements de VLI à la demande du C15 ne représentent que 9 % des interventions, alors que 53 % des interventions en VLM se font à la demande du C15.

L'activité, plus marquée sur la période juin à octobre, apparait néanmoins lissée sur l'année, le département faisant l'objet de flux touristiques tant hivernaux qu'estivaux. La sollicitation opérationnelle apparait plus forte en journée. Elle est marquée le weekend (près d'1 interventions sur 3).

La durée moyenne d'intervention reste stable. La médiane est de 35 minutes.

Sur le plan de la prise en charge des victimes, la traumatologie et les maladies cardiovasculaires représentent plus de 50 % de l'activité.

Dans ce dernier cadre, il est intéressant d'analyser le devenir des patients en arrêt cardio-respiratoire.
279 patients ont bénéficié d'une réanimation spécialisée par les moyens du SSSM, parmi eux :

① Le nombre de patients avec retour à une activité cardiaque spontanée, amenés en centre hospitalier : 52 *(58 en 2012)*

- Reprise d'une Activité Cardiaque Spontanée (RACS) suite au PISU ACR avant arrivée SMUR : 13 *(15 en 2012)*
- RACS suite à médicalisation primaire VLM/ Dragon 06 : 39 *(43 en 2012)*

soit un taux de ressuscitation initiale de 18,6 % *(23 % en 2012).*

On note qu'en sus, les VLI ont contribué à la reprise d'activité cardiaque de 12 autres patients avec l'aide d'un SMUR (RACS lors de la médicalisation par le SMUR).

② Le devenir post hospitalier des patients ayant bénéficié d'une réanimation médicale par VLM et/ ou paramédicale par VLI :

- **Sortie en vie de l'hôpital : 25 dont 3 avec séquelles neurologiques graves**

soit un taux de survie global de 9 % *(23 survies en 2012 -taux de survie 9,1 %)*

On note que les patients pris en charge sont globalement plus jeunes que ceux pris en charge en SMUR (cf ; Atlas ORUPACA de l'activité des services d'urgences 2012), ce qui semble pour partie attribuable au fait que les vecteurs du SSSM interviennent plus fréquemment sur la voie ou lieu public (43 % des cas versus 10% pour les SMUR en PACA et 13 % pour le SAMU06) pour de la pathologie traumatique (28 % versus 16 % en PACA et 24 % pour le SAMU 06).

La gravité initiale des victimes, évaluée par le score CCMS, est stable pour les VLM avec 21,7 % de CCMS 4et 5. Elle est en baisse pour les VLI.

En lien avec cet élément, on note que 53 % des patients pris en charge en VLM nécessitent un transport médicalisé et 11,5 % bénéficient d'une entrée directe en services de réanimation ou de soins intensifs.

En VLI, 33% des patients sont transportés par l'infirmier sous protocole, 23 % nécessitent un renfort médical qui est, dans la plus grande majorité des cas, un moyen SMUR.

L'activité de Soutien Sanitaire Opérationnel (SSO) a généré 456 interventions médicalisées ou para médicalisées, soit 7,2 % de l'activité opérationnelle globale.

Les effectifs du SSSM (dont PATS affectés)

Les effectifs du SSSM sont relativement stables ces 3 dernières années.

Afin d'améliorer la réponse au public en matière de médicalisation et para médicalisation des secours d'urgence, un infirmier assure une garde de 12 heures au CODIS depuis le 1er mars 2008.

Par ailleurs, l'ensemble des personnels du service de santé bénéficie d'actions de développement professionnel continu (DPC).

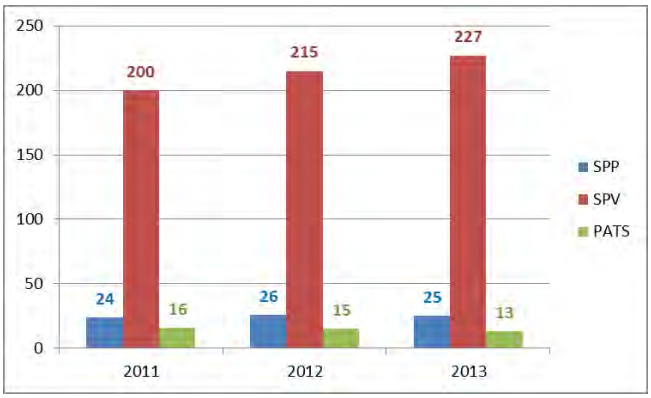

Dans ce cadre, le SSSM du SDIS 06 devenait fin 2013 le 1er SSSM de SDIS en France à bénéficier de l'habilitation « organisme DPC habilité à dispenser des programmes de DPC », habilitation délivrée par l'organisme gestionnaire national du DPC.

Zoom sur les indicateurs et moyens matériels 2013 de la mission d'appui en logistique médicale

La mission d'appui en logistique médicale							
Années	Nombre VLM / VLI / DRAGON / AMI *	Nombre VSAV**	Nombre médecins dotés de matériel médical	Nombre infirmiers dotés de matériel médical	Nombre DSA	Nombre visites CIS	Nombre maintenances préventives et curatives
2011	13	112	26	16	370	51	421
2012	14	113	26	16	397***	48	384
2013	14	113	25	16	419****	54	363

* Nombre VLM / VLI / DRAGON / AMI :
- 7 VLM / VLI = Véhicule léger médicalisé et Véhicule de Liaison Infirmier
- 1 VMS + 1 de réserve = Véhicule Médical de Soutien
- 2 AMI = Antenne Médicale sur Intervention
- 1 AMI NRBC = Antenne Médicale de Soutien sur Intervention Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique
- 1 hélicoptère DRAGON 06 + 1 de réserve

** Nombre VSAV armés opérationnellement

*** Nombre DSA en hausse en raison de l'armement de certains VL du SSSM et VLHR GIFF

**** hors dae CG 06 car mise à jour du parc en cours

Les Missions Vétérinaires

Les missions spécifiques consistent à :

- la surveillance de la condition physique des chiens des sapeurs-pompiers,
- l'exercice de la médecine d'aptitude et préventive des chiens des équipes cynotechniques,
- le conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité,
- le soutien sanitaire et les soins d'urgence aux chiens des équipes cynotechniques,
- la participation à la formation des sapeurs-pompiers au risque animalier et/ou biologique, ainsi que la formation des équipes spécialisées (Groupe Animalier, cynotechnie, NRBCE…..)

Années	Sauvetage Animalier	Soutien Sanitaire Cyno	Total Animal en danger	Capture d'animaux dangereux	Santé Publique	Total Animal dangereux	Dont nombre Téléanesthésies	Total Interventions	Entraînement GSA*	Entraînement autres**	Entraînement Cyno	Total Entraînements
2011	39	0	39	19	18	37	0	76	21	14	0	35
2012	29	1	30	27	18	45	1	75	15	6	0	21
2013	35	0	35	12	5	17	2	52	7	14	0	21

*GSA = Groupe Sauvetage Animalier mis en place au 01/01/2008 ** Concerne les entraînements CMIR, CMIC, SD …

La Pharmacie à Usage Intérieur (PUI)

Le décret du 26 décembre 2000 rend obligatoire la mise en place de PUI dans les SDIS, afin de mener à bien leurs missions.

La PUI approvisionne les centres d'incendie et de secours en médicaments, objets ou produits nécessaires aux malades ou blessés auxquels ils donnent des secours et assure la surveillance de ces dotations. Elle approvisionne également les véhicules opérationnels du Service de Santé.

La PUI a en charge la gestion des médicaments (dont l'oxygène médical et les médicaments vétérinaires dont est doté le SDIS 06), dispositifs médicaux stériles, objets de pansements et produits d'hygiène.

La pharmacie à usage intérieur									
Années	Nombre commandes VSAV	Nombre commandes VLM/VLI	Nombre caisses médicales reconditionnées	Nombre mouvements bouteilles O^2	Consommation O^2 en m^3	Dotation stupéfiants cf.ordonnancier		Métalyse	
						Morphine	Fentanyl	Dotation	Consommation
2011	1348	133	853	2702	4390	553	123	16	8
2012	1306	138	738	2509	4099	567	133	12	9
2013	1126	131	526	2635	4231	492	104	12	10

La pharmacie à usage intérieur									
Années	Nombre commandes (médicaments, DMS, hygiène)	Nombre commandes O2 par la PUI	Nombre de renouvellement stupéfiants sur PUI	Nombre bouteilles MEOPA délivrées	Nombre kits AES reconditionnés	Nombre kits brûlé reconditionnés	Nombre kits section membre reconditionnés	Nombre de cyanokits délivrés	Nombre médicaments vétérinaires délivrés
2011	293	427	67	8				19	52
2012	254	422	68	31	320	455	223	40 3 consommés	23
2013	218	421	69	42	504	426	195	6 4 consommés	13

GF CITOYENNETE

SDIS 06 - Leader dans l'éducation aux risques de sécurité civile

Objectif : Sensibiliser la population aux risques de sécurité civile.

Moyens : Un groupement, des partenariats, des prospectives.
Une équipe de 40 animateurs d'éducation aux risques

ACTIONS RÉALISÉES :

IPCS - Information Préventive aux Comportements qui Sauvent

Nb d'actions : 338
Nb de personnes sensibilisées : 19 894

Dynamique d'éducation aux risques de sécurité civile initiée depuis 1995. Convention quadripartite entre la Préfecture des Alpes-Maritimes, l'Académie de Nice, le Conseil Général des Alpes-Maritimes et le SDIS 06. L'IPCS est intégrée dans l'Offre Nationale Harmonisée du CNFPT. 15 SDIS l'ont retranscrite à ce jour.

5 séquences :

1 : De l'individu au citoyen, mon engagement, ma famille (2h).
2 : Le citoyen dans le groupe, l'action coordonnée protège (2h).
3 : Le collectif, un plan de sauvegarde opérationnel (1h).
4 : Entrainement, retour d'expérience et autonomie (2h).
5 : ASSEC (ASsistant SECurité) – Aider le professeur lors de l'activation du PPMS (2h).

Module « C'EST BIEN »

Nb d'actions : 13
Nb de personnes sensibilisées : 345

Prévention des risques domestiques des plus vulnérables – Écoles maternelles et primaires (45 mn).

Transport scolaire

Nb d'actions : 34
Nb de personnes sensibilisées : 3 136

Avant, pendant et après, limiter les risques d'accidents faciliter l'évacuation du bus (1h).

Violences au collège

Nb d'actions : 26
Nb de personnes sensibilisées : 1 480

Action de prévention des comportements à risque « Maux d'ados » - Pièces de théâtre et groupe de parole (2h).

Le Mini Parcours Sportif Sapeur-Pompier

Nb d'actions : 13
Nb de personnes sensibilisées : 2 025

De 6 à 12 ans : engagement physique, prise de risque et respect des règles, accidents domestiques (15 mn).

La Protection Judiciaire de la Jeunesse de Grasse et Cannes (PJJ)

Nb d'actions : 15
Nb de personnes sensibilisées : 1 185

Responsabilisation individuelle, réduction des incivilités, initiation au secourisme (2h).

Rencontre citoyenne

Nb d'actions : 9

Nb de personnes sensibilisées : 336

Réduction des incivilités : Collégiens ambassadeurs des sapeurs-pompiers dans les quartiers (2h).

Journées Nature du Conseil Général

Nb d'actions : 6

Nb de personnes sensibilisées : 648

Risque feux de forêt, débroussaillement (4 jours).

Forum des métiers

Nb d'actions : 12

Nb de personnes sensibilisées : 674

Présentation des métiers du SDIS - Sensibilisation à devenir sapeurs-pompiers volontaires (journée).

Simulateur incendie grand public

Nb d'actions : 13

Nb de personnes sensibilisées : 4 022

Mise en situation dynamique – choisir l'évacuation ou la mise à l'abri, réduction du risque (journée).

Stages d'éco-conduite

Nb d'actions : 5

Nb de personnes sensibilisées : 47

L'anticipation au volant, réduction risque d'accident et diminution consommation (journée).

Journée de la Défense et de la Citoyenneté (JDC)

Nb d'actions : 30

Nb de personnes sensibilisées : 1 460

Emergence des attitudes d'autoprotection et de défense face aux dangers de la vie courante et aux risques majeurs (1h).

Solidarsport

Nb d'actions : 4

Nb de personnes sensibilisées : 610

Action favorisant le respect, la solidarité face aux risques de la vie courante (journée).

Service Civique : 5 jeunes à compter du 01/01/2013 : Orientation vers un métier de la sécurité civile.

BILAN 2013 :

Nb d'actions : 518

Nb de personnes sensibilisées : 35 862 dont 25 617 élèves

COMPARATIF AVEC L'ANNÉE 2012 :

Hausse de 33% du nombre de personnes sensibilisées

Augmentation de 15% du nombre d'actions

Cumul des personnes sensibilisées depuis 1995 : 250 964

Les Moyens

Les Véhicules

Le SDIS 06 dispose de véhicules permettant de répondre aux diverses situations de secours. Le parc matériel roulant est composé au global de 1 145 véhicules dont 874 (76 %) sont affectés en sites opérationnels. A noter que + de 98 % de ceux positionnés en site opérationnel (*déduction faite de ceux dits « indisponibles » pour raisons techniques : maintenance, reconditionnement, autres, etc.)* sont pleinement disponibles pour assurer les missions opérationnelles quotidiennes (secours à personnes, lutte contre l'incendie, opérations diverses, opérations de secours routiers).

Véhicule de secours et d'assistance aux victimes

Prix unitaire moyen d'achat 74 030 €

Camion-Citerne Feux de Forêt

Prix unitaire moyen d'achat 211 628 €

Echelle Pivotantes

Prix unitaire moyen d'achat 560 592 €

Les Véhicules	2013		
	Parc Global	dont 'affecté en site OPS'	dont 'affecté en site OPS' et 'en service (*)
Total du parc roulant	**1 145**	**874**	**858**
Véhicules de Secours	**191**	**173**	**172**
dont : -Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes	140	125	124
- Véhicule de Secours Routier	23	22	22
- Véhicule Polyvalent de Secours Routier	9	9	9
- Véhicule de liaison Médicalisé	14	12	12
- 'autres'	5	5	5
Engins d'Extinction	**257**	**246**	**236**
dont : - Camion Citerne Feux de Forêt	154	151	141
- Camion Citerne Grande Capacité	15	15	15
- Fourgon Pompe Tonne	59	51	51
- 'autres'	29	29	29
Moyens Elévateurs Automobiles	**47**	**41**	**41**
dont : - Echelles Pivotantes (EPC & EPS)	15	15	15
- Camion Porteur de Cellules (PCE)	32	26	26
- 'autres'	0	0	0
Véhicules d'Intervention Diverses	**166**	**95**	**94**
dont : - Véhicule tout usage fourgonnette (VTU1)	68	51	51
- Véhicule tout usage léger (VTU2)	97	43	42
Véhicules de protection, soutien, logistique	**51**	**40**	**38**
Véhicule de liaison, commandement, reconnaissance	**409**	**265**	**264**
dont : - Véhicule Poste de Commandement (VPCC & VPCG)	12	6	6
- Véhicule liaison hors route (VLHR)	103	93	92
- Véhicule de liaison utilitaire (VLU)	113	64	64
- Véhicule de liaison léger (VL)	172	94	94
Véhicule de transport de personnel	**24**	**14**	**13**
dont : - Véhicule Transport de Personnel (VTP 6 à 9 pl)	20	12	11
- Véhicule Transport de Personnel (VTP 10 à 19 pl)	3	2	2
- Véhicule Transport de Personnel (VTP 40 à 49 pl)	1	0	0

(*) Non comptés, les véhicules dits 'indisponibles'
(ex : reconditionnement, maintenance longue durée, en instance de réforme, etc.)

Véhicule de Liaison médicalisé

Prix unitaire moyen d'achat 18 074 €

Fourgon Pompe Tonne Léger

Prix unitaire moyen d'achat 184 500 €

Camion Porteur de Cellules

Prix unitaire moyen d'achat 69 000 €

Les Acquisitions en véhicules et équipements spécialisés sur l'année 2013

Véhicules et équipements spécialisés commandés en 2013	
1 Equipement véhicule médecine professionnelle	136 582,98 €
1 Berce Kérozène	130 518,86 €
1 Porte berce 12 T	61 484,91 €
1 Camion Logistique Appareil Respiratoire Isolant (ARI)	64 418,76 €
1 Bras élevateur aérien (BEA) Léger	182 462,38 €
2 Fourgon Pompe Tonne Léger (FPTL)	364 845,09 €
2 Aménagements "Poste de Commandement" (PC)	148 665,98 €
1 Véhicule de secours routier moyen (VSRM)	456 927,84 €
11 Véhicule de secours et d'assistance aux Victimes (VSAV)	832 055,34 €
1 Châssis Véhicule de Secours Routier Léger (VSRL)	25 542,58 €
1 Fourgon Pompe Tonne Léger (FPTL)	182 584,16 €
16 Véhicule de secours et d'assistance aux Victimes (VSAV) [1]	998 767,19 €
1 Véhicule tout usage fourgonnette (VTU1) (châssis VSRL)	17 143,58 €
1 Véhicule Léger Médicalisé (VLM)	13 368,43 €
S/total matériels mobiles d'incendie et de secours	*3 615 368,08*
1 Véhicule de transport de personnel 9 places (VTP)	22 012,50 €
2 Véhicules Direction et sous-direction	50 926,73 €
3 Véhicules léger	35 967,19 €
10 Véhicule tout usage léger (VTU2)	142 481,06 €
S/total autres véhicules	*251 387,48 €*
TOTAL	*3 866 755,56 €*

[1] *Commande passée en anticipation sur programme 2014*

Et la livraison dans les CIS en février 2013, d'un important programme de renouvellement d'engins de lutte contre l'incendie (programme lancé en 2012)

22 nouveaux véhicules de lutte contre les feux de forêts (17 CCFM de 4 places - camions citernes feux de forêts moyens de 4000 litres - et 5 CCFL de 3 places - camions citernes feux de forêts légers de 2000 litres-) ont été livrés à l'ensemble des groupements territoriaux jeudi matin sur la parvis du Conseil général par M. Eric Ciotti, Député, président de l'Assemblée départementale et du SDIS 06, en présence de plusieurs élus dont Charles-Ange Ginésy, député, 1er vice-président du Conseil général, de M. Gérard Manfredi, maire de Roquebillière, Conseiller général et 1er vice-président du Conseil d'administration du SDIS, du colonel Patrick Bauthéac, directeur départemental et chef de Corps, du lieutenant-colonel Marc Génovèse, adjoint au directeur, chargé du technique et des systèmes d'information.

Les Moyens nautiques

- **10** Barques inondations (embarcation légère transportable pour inondation) :
  - Positionnement →NICE (**2**) / CANNES (**4**) / MENTON (**2**) / ANTIBES (**2**)
- **13** Embarcations semi-rigides (secours côtier, support plongée, surveillance plan d'eau)
  - Positionnement →NICE (**2**) / CANNES (**2**) /MENTON (**2**) / ANTIBES (**3**) / CAGNES (**2**) / BREIL (**1**) / RESERVE (**1**)
- **2** Vedettes (support plongée, surveillance plan d'eau canadairs, service sécurité, PC mer, grosse opération nautique, bateau pompe)
  - Positionnement →CANNES (**1** 'Brutus') / ANTIBES (**1** 'Jean Giraud II')
- **4** Vedettes (support plongée, surveillance plan d'eau canadairs, service sécurité, petits feux de bateau)
  - Positionnement →NICE (**2**) / CANNES (**1**) / ANTIBES (**1**)

Les sections opérationnelles spécialisées (SOS)

Groupe Milieu Périlleux :
- secours en Montagne,
- Secours en canyon,
- secours en milieu sous-terrain

Risques radiologiques :
- 1 cellule mobile d'intervention radiologique (CMIR)
- 1 unité de décontamination NRBC (dotation Etat)

Risques Chimiques et Biologiques :
- 2 cellules mobiles d'intervention chimique (CMIC)

Groupe d'Investigation et de Reconnaissance :
- 2 unités (arrondissements de Nice et Grasse)

Secours Nautique et Subaquatique

Sauvetage Animalier

Sauvetage Déblaiement :
- 3 groupes d'intervention
- 1 DICA (détachement d'intervention de catastrophe aéroporté)

Unité d'intervention Cynotechnique :
- Recherche sous décombre,
- Recherche sous avalanches

Les Infrastructures

Le SDIS dispose de 76 casernements dont :

- 9 CSP (Centre de Secours Principal : Effectif mini = 14)
- 6 CS (Centre de Secours : Effectif minimum = 9)
- 48 CPI (Centre de Première Intervention)
- 13 APS (Antenne de Premiers Secours)

En complément, les locaux administratifs et techniques 'fonctionnels' de l'état-major sont répartis sur 5 sites distincts situés sur les communes de Villeneuve-Loubet, Vallauris et Cagnes-sur-Mer.

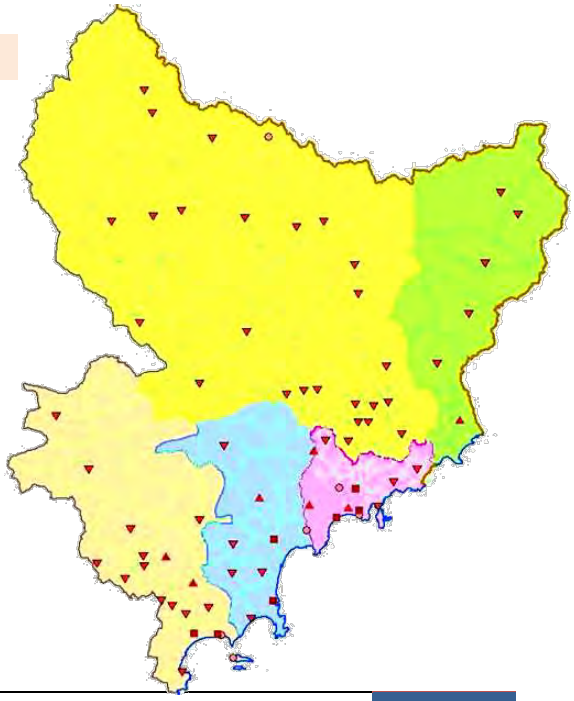

Surface totale des locaux :

- Locaux administratifs (dont locaux de vie) :	66 292 m²
- Locaux techniques (dont garages et ateliers) :	30 943 m²
	97 235 m²

Bilan actualisé du plan pluriannuel bâtimentaire 2007-2011 conventionné avec le Conseil Général

Un programme pluriannuel d'investissement bâtimentaire d'un montant prévisionnel initial de 55,3 Millions d'euros, ajusté d'opérations complémentaires et actualisé à hauteur d'un montant total de 57,72 M€ en terme « d'autorisations de programmes » (A.P.) a été établi pour être incorporé dans la convention conclue pour la période 2007-2011 entre le Conseil Général et le SDIS 06.

Le financement de ce plan pluriannuel 2007-2011 s'est poursuivi jusqu'en 2013, la répartition des crédits de paiement sur ces années ayant été la suivante :

	Rappel A/P actualisée	Crédits de Paiements consommés au titre du plan pluriannuel bâtimentaire 2007 - 2011 conventionné avec le conseil général							**Total réalisé sur la période**	*Engagé reporté 2014*	*Autorisation de Programme 2007-2011 restante*
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013			
En Millions d'Euros	57,73 M€	6,89 M€	8,65 M€	7,53 M€	4,25 M€	5,97 M€	7,79 M€	3,66 M€	**44,75 M€**	*6,28 M€*	*6,70 M€*

Le prochain plan pluriannuel de constructions et de restructurations est en cours d'étude. Il concernera la construction de deux nouveaux Centre d'incendie et de Secours ainsi que le préconise le SDARC (Roquebrune-Cap-Martin et Saint-Laurent-du-Var), la mise en œuvre d'un plateau technique pour la formation, l'exécution d'un audit sismique des installations actuelles et des travaux de restructuration dans une dizaine de Centre de secours.

Zoom sur les réalisations bâtimentaires de l'année 2013

Opérations liées au programme pluriannuel conventionné (dépenses intervenues en 2013)	Dépenses intervenues en 2013	*Dépenses cumulées à fin 2013 pour l'opération*
CIS ANTIBES	7 555,78 €	*1 665 547,74 €*
CIS CANNES BOCCA	17 385,40 €	*976 053,19 €*
CIS LE CANNET MOUGINS	734 377,77 €	*4 265 377,65 €*
C.T.A ARRONDISSEMENT DE GRASSE	410,23 €	*1 806 582,55 €*
CONTES	4 902,80 €	*4 454 894,34 €*
NICE FODERE	1 210 380,74 €	*3 022 719,61 €*
NICE MAGNAN	1 685 149,18 €	*4 028 043,36 €*
S/TOTAL	**3 660 161,90 €**	

Autres opérations significatives livrées en 2013	Dépenses intervenues en 2013
D.D.S.I.S (réaménagement hall d'accueil)	44 700,00 €
CIS FONTAN	49 370,00 €
CIS NICE HANCY	146 912,00 €
S/TOTAL	**240 982,00 €**

TOTAL des opérations listées	**3 901 143,90 €**

Les Finances

Le budget du SDIS 06 et son évolution depuis 2006

Les dépenses réelles totales (fonctionnement et investissement) du SDIS 06 sont passées de 124,68 millions d'euros (M€) en 2006 à 141,85 millions d'euros (M€) en 2013, ce qui représente une **moyenne annuelle d'évolution globale de 1,86 %**.

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	*Moy.*
Total (Fonct. + Invest.)	124,68 M€	134,20 M€	137,54 M€	139,09 M€	139,74 M€	148,34 M€	156,92 M€	141,85 M€	*140,29 M€*
Fonctionnement (DRF)	113,63 M€	118,53 M€	120,41 M€	123,59 M€	124,33 M€	126,98 M€	133,81 M€	128,51 M€	*123,72 M€*
Frais de personnel (CH 012)	94,57 M€	98,89 M€	99,46 M€	103,00 M€	103,71 M€	105,73 M€	106,80 M€	108,16 M€	*102,54 M€*
Investissement (DRI)	11,06 M€	15,67 M€	17,12 M€	15,50 M€	15,40 M€	21,37 M€	23,10 M€	13,33 M€	*16,57 M€*
Part de la masse salariale /DRF	83,23%	83,44%	82,60%	83,34%	83,41%	83,27%	79,81%	84,16%	

L'effort d'évolution a été significatif pour l'investissement (moyenne d'évolution annuelle de + 2,71 % sur la période).

L'évolution a été maîtrisée pour la section de fonctionnement (moyenne d'évolution annuelle de 1,77 % sur la période totale dont une moyenne d'évolution annuelle de 2,01 % sur les 4 années de période 2009-2013).

Cet effort de maîtrise des dépenses est également constaté au niveau de la masse salariale, qui représente 84 % de la section de fonctionnement en 2013, avec une évolution moyenne annuelle sur la période de totale 1,94 % contre 0,91 % d'évolution moyenne annuelle sur les 4 années de la période 2009-2013).

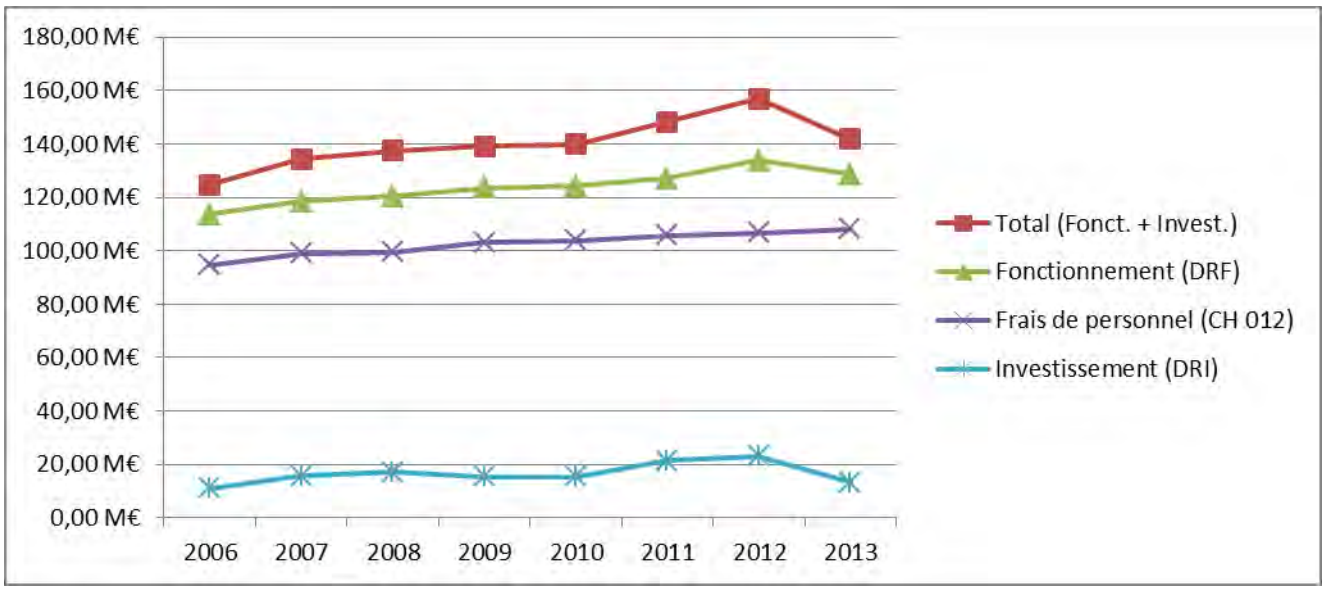

Le budget 2013

Le montant des dépenses réelles 2013 du SDIS ramené à l'habitant pour le département des Alpes-Maritimes s'élève à 113,62 euros par an (*dépenses réelles fonctionnement + dépenses réelles d'investissement 2013 = 141 845 004 € / population DGF = 1 248 448*) ce qui représente **9,47 € par habitant et par mois en 2013**.

Dépenses réelles cumulées 2013

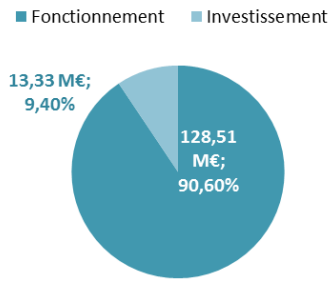

Les dépenses réelles constatées en 2013 se répartissent de la manière suivante :

A – Au niveau de la Section de Fonctionnement

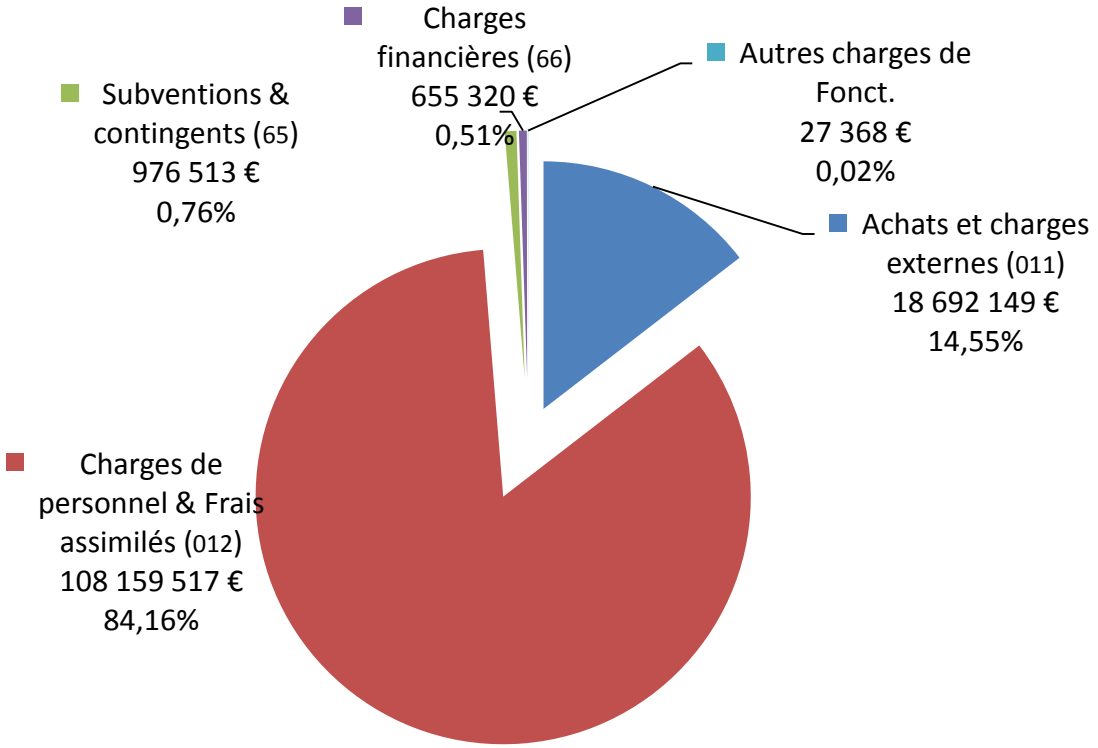

Répartition des Dépenses réelles de Fonctionnement en 2013

B - Au niveau de la section d'Investissement

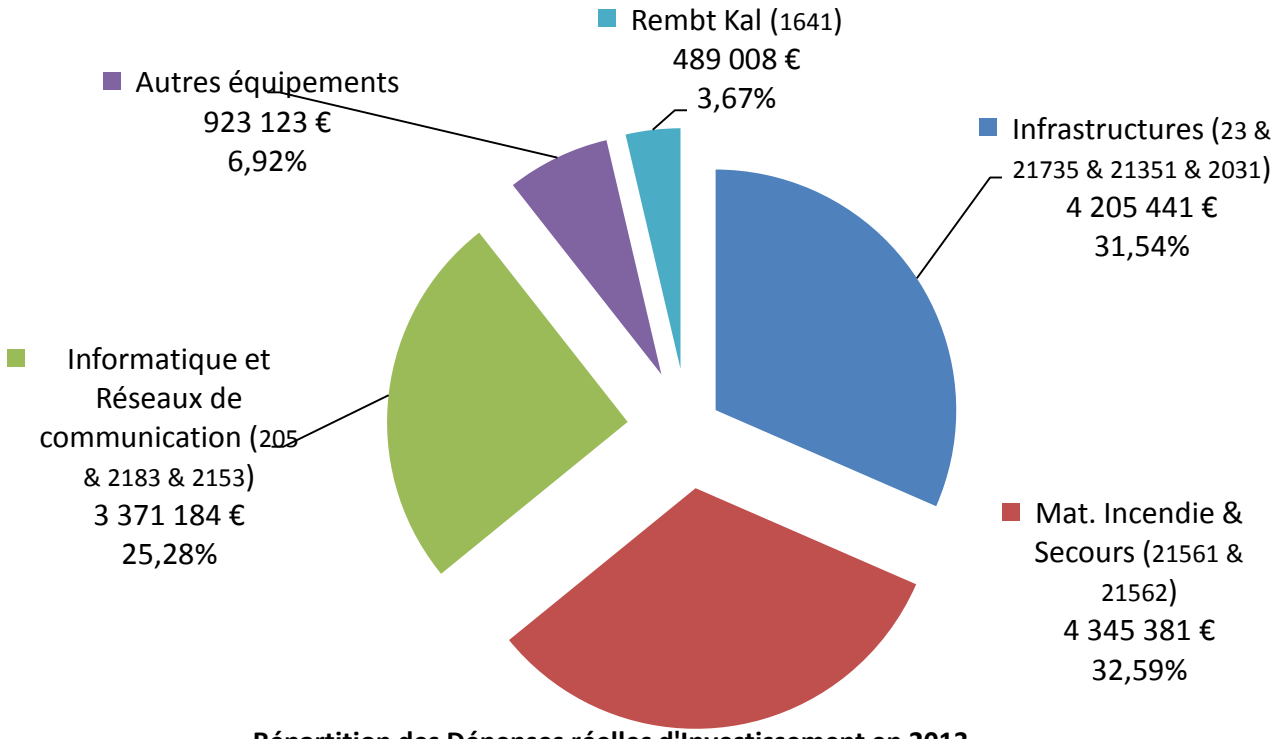

Répartition des Dépenses réelles d'Investissement en 2013

Le financement du SDIS

Le financement de la section de fonctionnement du SDIS se répartit entre le conseil général et les communes et établissements de coopération intercommunale dans les proportions suivantes :

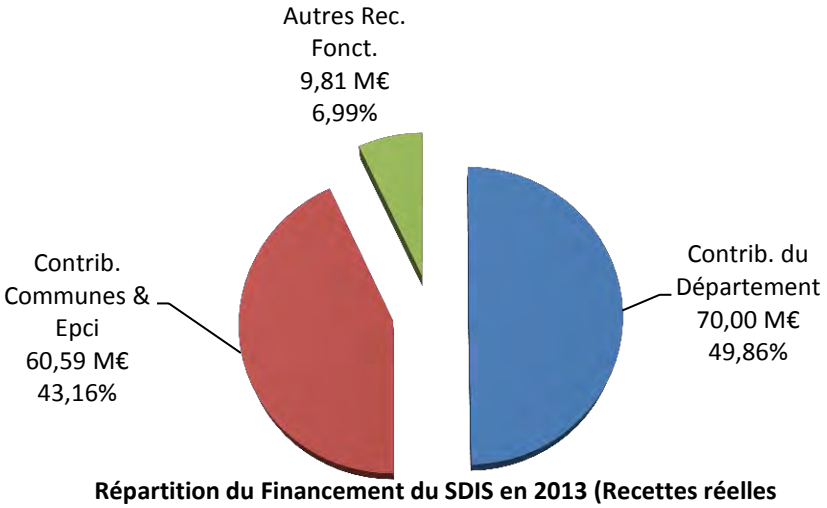

Répartition du Financement du SDIS en 2013 (Recettes réelles de Fonctionnement + recettes d'ordre entre sections)

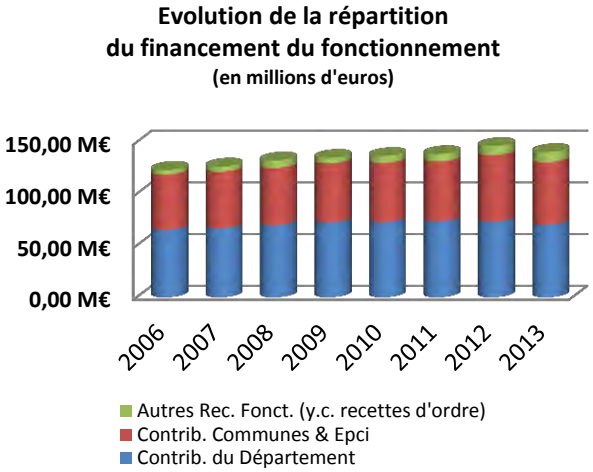

Le financement de la section d'investissement se répartit de la manière suivante :

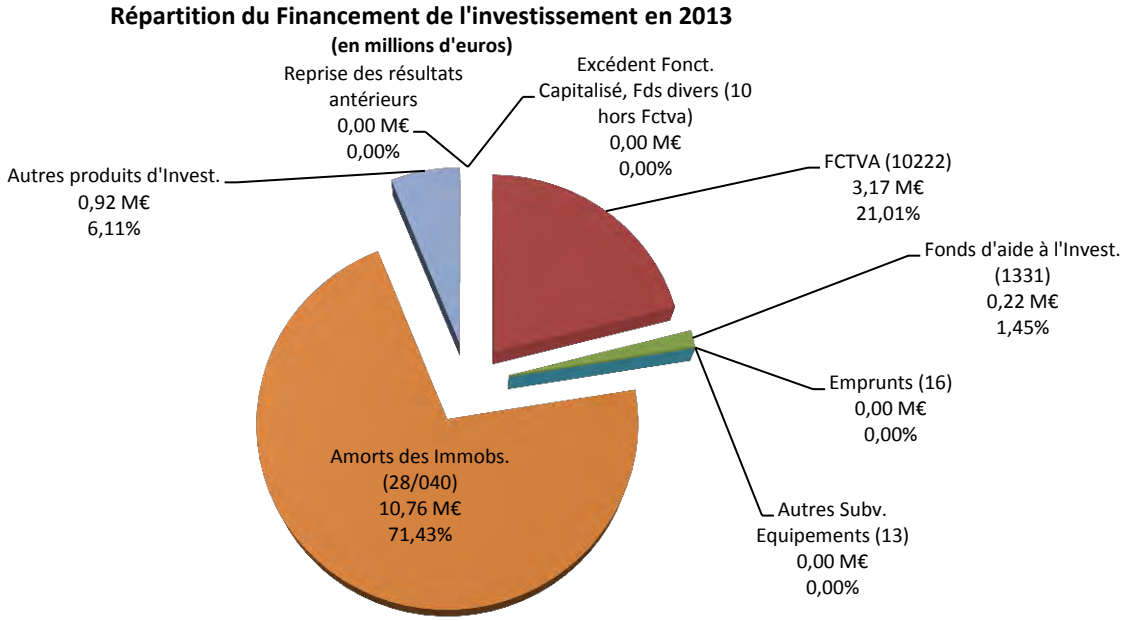

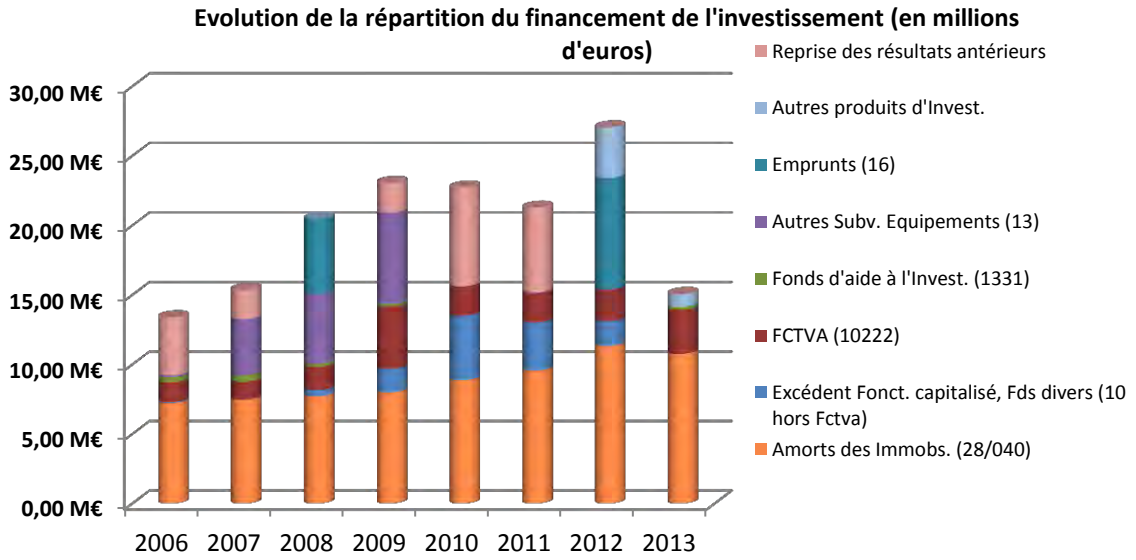

La Commande Publique

Groupement de commandes de la zone Sud

LES ORIGINES ET LES RESULTATS DU GROUPEMENT

Il a été constitué durant l'été 2012, à l'initiative du SDIS 06, un groupement de commandes entre les SDIS de la zone de défense sud (pourtour méditerranéen, basse vallée du Rhône et Corse) dans le cadre duquel les SDIS membres fondateurs ont initialement choisi de porter leur activité sur les produits pharmaceutiques et d'hygiène, d'équipement bio médical et médico-secouriste, et de fournitures nécessaires à l'activité opérationnelle du SSSM.

Le groupement, rejoint par l'Entente pour la forêt méditerranéenne, s'est dans un second temps ouvert aux collectivités territoriales et leurs établissements publics se situant dans la zone de défense sud et sa périphérie.

Le principal objectif des membres, en se groupant, est d'optimiser leurs achats par l'accroissement du nombre d'offres reçues, de leur diversité, de leur qualité, de leur rapport qualité / prix, sans écarter de ces contrats les petites et moyennes entreprises (grâce à un allotissement fin). Le groupement réalise des achats à haute valeur technique pour des prix en baisse de 47 à 15% (moyenne de masse globale à - 40%), ce qui a conduit à étendre son objet à tous les domaines de besoins communs.

LES PRINCIPALES CARACTERISQUES DU GROUPEMENT

- Coordination de consultation tournante
- Liberté « à la carte » de participer ou non à chaque consultation groupée
  Un membre n'est pas contraint d'acheter exclusivement avec le groupement
- Souplesse quantitative
  Possibilité d'inscription dite « à zéro euro »
- Souplesse temporelle
  Possibilité d'un début d'exécution décalé en cours de période 1 ou 2
- Souplesse qualitative
  Un membre n'est pas engagé tant qu'il n'a pas validé le DCE
- Souplesse des conditions d'exécution
  Exécutions indépendantes d'un membre à l'autre. Possibilité pour chacun de ne pas reconduire la période suivante, dans la mesure où auront été remplis les engagements.

PRINCIPE DE GRATUITE

- Pas de structure : aucun coût de fonctionnement hormis les frais de déplacement de ses propres agents ;
- Secrétariat tournant, gratuit, actuellement assuré par le SDIS 06 ;
- Mise à disposition par l'Entente pour la forêt méditerranéenne :
  - D'une salle de réunion
  - Des laboratoires d'essai
- Mise à disposition par l'ENSOSP d'une plateforme web de partage et d'échange de fichiers
- Economies de temps pour chaque membre d'une consultation groupée

L'Union logistique inter services de secours dite « ULISS »

La « Communication » de la commission des finances du Sénat, publiée en septembre 2013, sur la base du rapport de la Cour des comptes, consacré à la mutualisation des moyens départementaux de la sécurité civile, a souligné et regretté la faible mutualisation de ceux-ci, et notamment leur tendance à l'isolement en matière d'achat public.

Des groupements de commandes existent, localement, entre Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et autres collectivités (communes, départements, centres hospitaliers) ou régionalement (entre SDIS). Cependant, aucun rapprochement national entre SDIS ne leur permet de mutualiser leurs capacités d'achat lorsque la taille des opérateurs économiques et la dimension des enjeux l'exigent. Tel est l'objet de la convention constitutive d'un groupement de commandes, d'union logistique inter services de secours dite « ULISS ».

ULISS est un groupement de commandes. Ce n'est pas une centrale d'achat telle l'UGAP. Il s'agit donc de moyens différents et complémentaires, selon la nature des achats mais surtout selon les modalités d'exécution des marchés (maintenance, pièces détachées, contrôles, recyclages et l'ensemble du fonctionnement induit). L'expérience a démontré que ces modalités d'exécution font toute la différence dans la qualité réelle fournie et le prix réel payé.

Ce groupement a vocation à accueillir les SDIS et les autres entités, nationales ou locales, œuvrant dans le domaine de la défense contre l'incendie ou le secours et leurs partenaires.

Le prototype de moyen élévateur automatisé

Grâce aux éléments issus d'un dialogue technique spécifique (phase antérieure à la procédure, pendant la définition des besoins, où l'on prend connaissance de l'état de l'art, des techniques disponibles ou des récentes évolutions technologiques), il a été décidé de lancer cette consultation sous la forme d'un marché industriel.

Le CCAG MI (cahier des charges administratives générales) concerne des marchés de fournitures spéciales. Celles n'existant pas encore au moment de la passation du marché. Elles sont conçues spécialement par le titulaire pour la collectivité. On emploie généralement Le CCAG MI dans les secteurs de la défense, de la recherche ainsi que dans la recherche et développement.

Partant de l'hypothèse fort probable que le véhicule imaginé par le SDIS 06 serait ensuite exploité par le titulaire du marché, il s'est agi d'encadrer sa future utilisation commerciale.

Cet encadrement consistant à prévoir le versement d'une redevance au pouvoir adjudicateur. Cette redevance est la contrepartie de l'investissement financier et intellectuel de la personne publique dans l'obtention des résultats. Elle est assise sur une marge d'exploitation liée à la future utilisation commerciale du véhicule ainsi développé.

Le service de la commande publique du SDIS 06 s'est pour cela appuyé, en complément du CCAG MI, sur le chapitre V du CCAG « prestations intellectuelles ».

Fourniture de gaz médicinaux

La dernière consultation en date menée par le groupement de commandes Zonal Sud et coordonnée par le SDIS des Alpes-Maritimes, a porté sur la fourniture de gaz médicinaux (oxygène) et de leurs consommables

Compte tenu du secteur concerné, de ses caractéristiques concurrentielles historiques particulières et de la remise en question qu'implique cette consultation groupée, une attention particulière a été portée à l'élaboration du dossier (dialogue technique groupé mené auprès des opérateurs économiques en amont de

la consultation, sollicitation préalable de l'avis de la direction départementale de la protection des populations - DDPP)

Les huit membres de la consultation ont été répartis en 3 lots géographiques :
- Zone Côte d'Azur (Alpes-Maritimes, Var),
- Zone Languedoc (Pyrénées-Orientales, Hérault),
- Zone Vallée du Rhône (Ardèche, Drôme, Vaucluse, Bouches-du-Rhône)

Des gains financiers conséquents ont été constatés : par exemple pour le SDIS06, 108.000 € TTC/an (soit une économie nette de 47 % hors révision de prix, ou 130.000 € TTC/an révisions de prix incluse, sur la base des consommations de l'année 2013.

Les faits marquants 2013

La Refonte de la filière SPP

Les travaux relatifs à la mise en application des décrets 2012-520 à 529 du 20 avril 2012 initiés au deuxième semestre de l'année 2012 au niveau du SDIS 06, se sont poursuivis tout au long de l'année 2013 en y associant notamment les chefs de groupements territoriaux et les organisations syndicales représentatives des différentes catégories de personnels.

A cet effet, le nombre de lieutenants de 2ème classe en section opérationnelle a été arrêté en adéquation avec le nombre d'adjudants en section opérationnelle afin de permettre d'une part, aux adjudants désireux de se présenter à l'examen professionnel de lieutenant de 2ème classe de connaître leurs perspectives de nomination et d'autre part, d'augmenter de manière significative le nombre de postes d'adjudants ouverts dans le cadre de la nomenclature des adjudants.

Ainsi, 44 adjudants de sapeurs-pompiers professionnels ont pu être nommés lors de la CAP 2013 des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C, dont 31 sur des postes nouvellement créés représentant un nombre de nominations jamais égalé depuis l'année 2007.

Par ailleurs, 23 lieutenants de 2ème classe ont été proposés et nommés au grade de lieutenant de 1ère classe lors de la CAP nationale de catégorie B, ce qui représente le tiers des lieutenants de 2ème classe nommés dès la première année de la période transitoire.

5 lieutenants hors classe ont également été nommés, soit le nombre maximum autorisé par la règlementation en vigueur.

Enfin, le SDIS 06 a attiré l'attention de la DGSCGC sur des points qui méritent d'être abordés lors de la clause de revoyure, tels que le quota restreint de promotion au grade de lieutenant hors classe, la grille des lieutenants de 1ère classe ou encore la différence de rémunération entre les lieutenants de 1ère classe nommés par concours avant le 1er mai 2012 et ceux nommés après la refonte de la filière.

Parallèlement à la poursuite des travaux liés à la refonte de la filière, les effectifs du groupement Ressources Humaines et Administration Générale ont été mobilisés fortement sur la mise en œuvre du Système d'Information de gestion des Ressources Humaines (SIRH) et le déploiement des fonctionnalités de l'outil.

Protection Respiratoire du SDIS 06

Une réflexion a été menée par le Groupement Fonctionnel Technique et le Groupement fonctionnel Opérations afin de changer le parc des Appareils Respiratoires Isolants à Circuit Ouvert (ARICO), vieillissant, d'une moyenne d'âge de 15 ans, ainsi que le mode de fonctionnement des maintenances.

Après quatre ans d'étude, le SDIS 06 a choisi un mode de gestion et de fonctionnement unique en France, par l'acquisition des matériels en location-vente sur 9 ans et la création d'un CENTRE de PROTECTION RESPIRATOIRE (CPR), qui est entré en fonction au mois d'octobre 2013.

I/ LES APPAREILS RESPIRATOIRES ISOLANTS A CIRCUIT OUVERT

Les Centres de Secours ont été dotés d'un ARICO nouvelle génération de marque DRAEGER.

Cet appareil est composé de :

- 1 Dossard PPS 7000
- 1 Bouteille Composite 6,8 litres (- 3 kg, + 5 minutes d'autonomie)
- 1 Masque panoramique FSP 7000
- 1 Cagoule de sauvetage

Tous ces matériels sont munis de puces RFID, qui permettent une traçabilité des affectations, des différentes opérations de maintenance et des vérifications obligatoires. Au total 800 dossards, 1700 bouteilles, 1000 masques et 400 cagoules de sauvetage équipent les véhicules d'intervention du SDIS 06.

II/ LE CPR

L'acquisition est un des éléments du projet **« protection respiratoire »**, qui comprend également la centralisation des remplissages d'air comprimé respirable, les maintenances, et les réparations, de tous les matériels permettant aux sapeurs- pompiers de respirer dans des milieux hostiles.

Pour assurer toutes ses missions le CPR est composé d'un chef de bureau, d'une secrétaire, et de 6 agents, formés et habilités par les sociétés Draëger, Bauer et Honeywell.

Les agents du CPR assurent 24h/24h et 7j/7j les missions suivantes.

***REMPLISSAGE DES BOUTEILLES D'AIR SOUS PRESSION:**

La centralisation des remplissages a permis de supprimer 5 compresseurs de moyenne d'âge de 20 ans et de les remplacer par 1 compresseur fixe et un compresseur sur berce.

Toutes les bouteilles de plongée, d'arico, des aménagements de sécurité de CCF, et techniques sont contrôlées et remplies au CPR. Les remplissages, des bouteilles d'air comprimé respirable, sont contrôlés en permanence par un analyseur de la qualité de l'air, et archivés.

***MAINTENANCES :**

Les agents du CPR effectuent les maintenances, les contrôles annuels obligatoires et les réparations des :
-ARICO (800 dossards, 1000 masques, 400 cagoules de sauvetage)
- ARICF (26)
- Aménagement de sécurité des CCF (78)
- Cagoules Feux de Forêt (1000)
-Masques NBCE (800)
Toutes les actions menées au sein du CPR sont tracées et archivées.

***PERMANENCES :**

Les équipes du CPR de permanence participent aux opérations nécessitant d'importantes réserves d'air respirable, soit au moyen de la Camionnette de Réserve d'Air Comprimé (CRAC) soit avec la berce- compresseur.

***LIVRAISONS :**

Le CPR est équipé d'un camion de liaison avec hayon permettant d'effectuer les livraisons des matériels respiratoires.

Cette messagerie à court terme livrera tous les matériels en partance des différents services des ateliers départementaux, et limitera considérablement les coûts induits des déplacements.

Ce projet fédérateur des forces vives du SDIS 06, a été réalisé en collaboration avec :

*La Commande Publique (marchés, suivi d'exécution des marchés)
*Les Moyens Généraux (mobilier)
*Le GF7 (bureau d'études, maçon, peintre, menuisier, électricien, plombier, climatisation, ferronnerie)
*LE GF1 (réseau, informatique, téléphonie)
*Le GF6 (matériel roulant, mécanique, logistique, fontainerie, pièces détachées, carrosserie).

ANTARES, 2ème phase de migration

Après avoir avec succès, activé les 2 communications Antares dédiées au « Secours et Soins d'Urgence » en début d'année 2012, pour chacun des 2 secteurs opérationnels du département, le SDIS des Alpes-Maritimes au titre du 4ème trimestre 2012 et 1er trimestre 2013, poursuit son plan d'équipement et d'installation des terminaux ANTARES (2ème phase A et B) d'une part et procède aux préparatifs liés à l'ouverture du 2ème CTA dit d'arrondissement d'autre part.

La 2ème phase du déploiement Antares intéresse l'ensemble des moyens intervenants pour la lutte contre l'incendie en milieu urbain, les interventions diverses, les sections opérationnelles spécialisées et les membres constitutifs de la chaine de commandement départementale respectivement pour les 2 CTA d'arrondissement (A pour l'arrondissement de Nice, B pour l'arrondissement de Grasse).

Le 12 mars 2013, le second CTA (arrondissement de Grasse) est opérationnellement mis en œuvre. Pour mémoire, le CTA d'arrondissement de Nice est actif depuis le mois de novembre 2011.

Le 23 avril 2013, toutes les ressources des réseaux de communication Antares (TKG, DIR, OPS, SPE, CDT, Accueil, Tactiques 1/2, 3/4…), sont désormais ouvertes à l'échelle départementale, tout en préservant opérationnels tous les réseaux analogiques de radiocommunications existant.

Phase majeure dans le déploiement des réseaux numériques de communication associé notamment à l'exploitation des « status », de la géolocalisation de tous les vecteurs, et couplée à la finalisation de l'informatisation de l'alerte (2 CTA et CODIS en production).

Seule la lutte contre les feux de forêts est exclue du champ d'exploitation Antares pour la campagne 2013.

Le second semestre 2013 est mis à profit pour évaluer, financer, acquérir et équiper les moyens de lutte contre les feux de forêts.

L'objectif 2014 consistant à autoriser et organiser l'exploitation des réseaux Antares dans le domaine spécifique de la lutte contre les feux de forêts. Il s'agit de la 3ème et ultime phase de déploiement des réseaux numériques.

Gestion de l'alerte : Les objectifs de mise en œuvre opérationnelle du 2ème CTA et du CODIS 06 sont atteints !

Nouvelle étape importante dans le projet SIOP "ARTEMIS" : La mise en œuvre opérationnelle du deuxième CTA d'arrondissement "Grasse".

En effet, le 15 mars 2013, le Président du Conseil d'Administration, Eric CIOTTI, procédait à l'inauguration de ce deuxième centre opérationnel, dans des bâtiments neufs, spécialement conçus pour abriter la salle opérationnelle et les structures de soutien et de développement du SIOP.

Ce deuxième CTA va aussi gérer quelques 60 000 interventions de secours sur l'arrondissement administratif de Grasse à l'instar de son alter égo sur l'arrondissement de Nice à St Isidore, précédemment inauguré par le Président du CASDIS le 22 Novembre 2011.

Ces deux centres de traitement de l'alerte ont été suivis le 15 octobre 2013 par la mise en œuvre opérationnelle du CODIS 06 dans la nouvelle configuration (intégration des fonctionnalités ARTEMIS) et dans un nouvel environnement bâtimentaire.

Prospectives 2014

Enfin, l'étape "terrain" du SIOP devrait être initiée également par l'équipement de nouveaux postes de Commandement Mobiles (PCM) avec le module ARTEMIS GOC.

Ce module "construit" sur les bases de la doctrine GOC de l'ENSOSP a pour but d'échanger bi directionnellement entre les salles opérationnelles et le terrain les données liées à la gestion d'une opération de quelque nature que ce soit. Les deux vecteurs possibles de cet échange de données sont :

- La technologie de téléphonie mobile 3 ou 4 G,
- La remorque satellite acquise par le SDIS et qui utilisera la bande passante mise à disposition par la Direction de la Sécurité Civile.

Le point de passage obligé qu'a constitué la mise en œuvre de nos actuelles architectures techniques et notre organisation opérationnelle en matière de traitement de l'alerte a été la réponse qui s'imposait pour un département comme le nôtre.

Fort des enseignements qu'il convient de tirer de ce point de passage, il se doit d'être remis en perspective pour servir de base à une nouvelle forme d'organisation dont les fondamentaux qui prévalent et fonctionnent aujourd'hui seront les garants.

L'expérience montre que seule une équipe pluridisciplinaire reconnue, suffisamment structurée, dotée de moyens humains et décisionnaires à la hauteur de la tâche, peut être capable de mener à bien cette réflexion avec le minimum de risque.

Cérémonie de remise de la Légion d'honneur au Colonel BAUTHEAC

En présence de Christian Estrosi, *Député - Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,* d'Eric Ciotti, *Député, Président du Conseil général des Alpes-Maritimes,* et de Christophe Mirmand*, Préfet des Alpes-Maritimes,* M. le Préfet Jean-Paul Kihl, *Directeur général de la Sécurité civile et de la Gestion des Crises du Ministère de l'Intérieur,* a remis, le 25 janvier 2013, au Colonel Patrick Bauthéac, *Directeur du Service d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06), Chef du Corps départemental des sapeurs-pompiers,* les insignes de chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur.

Cette récompense, décernée au Colonel Patrick Bauthéac, marque son engagement exemplaire en faveur du service public du secours et le remarquable travail qu'il accomplit depuis janvier 2003 en tant que Directeur du SDIS 06.

Se sont joints à cette cérémonie tous les agents du Service d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes, sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, personnels administratifs techniques et spécialisés qui se consacrent avec dévouement, courage et compétence à la protection et à la sauvegarde des populations, aux côtés du Colonel Patrick Bauthéac.

ALPES MARITIMES
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

SDIS06 Service Départemental d'Incendie et de Secours
140, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 99 – 06271 Villeneuve-Loubet Cedex

Réalisation : Unité d'évaluation et de suivi des politiques du SDIS - Crédits Photos : SDIS 06